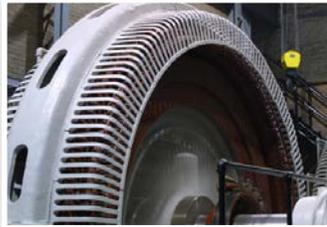


## Rapport annuel 2014



Page de couverture:

Hydro Ottawa estime qu'un effectif représentatif de la diversité des collectivités desservies l'aide à mieux comprendre les besoins de ses clients et qu'en favorisant l'instauration d'une culture d'intégration qui met à profit la diversité, elle renforce par le fait même la mobilisation et l'esprit d'innovation des employés. Nous considérons qu'il est important d'augmenter le nombre de femmes dans les métiers et les emplois techniques au sein de l'entreprise. Hydro Ottawa est fière de ses employées qui occupent (de gauche à droite) des postes d'opératrice sur le terrain, d'ingénieure, de technicienne de centrale et de postes et d'apprentie électricienne de centrale et de postes.

## Notre mission

La mission d'Hydro Ottawa consiste à créer de la valeur à long terme pour son actionnaire et à apporter ainsi des avantages à ses clients et à la collectivité dans laquelle elle exerce ses activités.

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, notre objectif consiste à fournir à nos clients un service efficace, efficient et fiable et à être un solide partenaire stratégique pour notre ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, il consiste à générer un rendement stable, fiable et croissant.

## Table des matières

1	Profil de la Société
2	Message du président du conseil et du président et chef de la direction
5	Faits saillants financiers
6	Progrès réalisés par rapport au plan
22	Discussion et analyse de la direction
44	États financiers consolidés
85	Rémunération des membres de la haute direction
87	Gouvernance de la Société
91	Membres des conseils d'administration
92	Définitions

## Profil de la Société

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (Hydro Ottawa) est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé de 11 membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes. En 2014, Hydro Ottawa possédait et exploitait deux filiales.

### Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée est une société de distribution d'électricité réglementée qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les sociétés de distribution d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et économiques de la province et dessert plus de 320 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km<sup>2</sup>. En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les objectifs établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Avec l'ajout d'environ 5 000 nouveaux clients en 2014, son réseau de distribution affiche une augmentation de 1,6 % par rapport à 2013. Par ailleurs, la quantité d'électricité livrée par l'intermédiaire du réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée a diminué d'environ 0,9 % comparativement à l'année précédente. La valeur de ses immobilisations s'est accrue de 68 millions de dollars, soit 9,8 %.



### Énergie Ottawa inc.

Énergie Ottawa inc., principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario, fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux. Elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, au cœur d'Ottawa. En outre, Énergie Ottawa détient une participation en coentreprise dans deux centrales à biogaz situées à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laffèche, à Moose Creek, en Ontario. Avec une puissance de plus de 48 MW, le parc électrique d'Énergie Ottawa permet de produire assez d'électricité pour alimenter 40 000 foyers. Énergie Ottawa a également lancé un projet pluriannuel pour la construction d'une nouvelle centrale aux chutes de la Chaudière, en Ontario. La puissance accrue, qui devrait être disponible au cours du quatrième trimestre de 2017, fera passer de 48 à 68 MW la puissance du parc électrique de l'entreprise.



## Message du président du conseil et du président et chef de la direction

Au nom du conseil d'administration et de la direction de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée et de nos employés dévoués – au nombre de plus de 650 –, nous avons l'honneur de présenter notre Rapport annuel 2014 à notre actionnaire, la Ville d'Ottawa.



Jim Durrell, président du conseil d'administration, et Bryce Conrad, président et chef de la direction, à l'occasion de la 14<sup>e</sup> édition de la Journée des besoins spéciaux d'Hydro Ottawa, où plus de 1 000 enfants ayant une incapacité mentale ou physique ont bénéficié d'un accès exclusif à la Foire de la capitale grâce aux employés de l'entreprise bénévoles pour l'occasion.

Le présent rapport couvre la troisième année pour laquelle l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2012-2016*, que notre actionnaire a approuvée en juin 2012. La mission d'Hydro Ottawa au cours de la période visée par ce plan quinquennal consiste à créer de la valeur, à la fois comme atout pour la collectivité fournissant des services essentiels à ses clients et comme investissement pour la Ville d'Ottawa, son actionnaire. En gardant cette mission à l'esprit, nous poursuivons un double objectif : continuer à nous acquitter de notre mandat de base consistant à fournir un approvisionnement en électricité sécuritaire, fiable, abordable et durable aux quelque 320 000 ménages et entreprises qui comptent sur nous chaque jour et assurer un avenir énergétique plus durable pour notre collectivité.

En 2014, Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire. Nous avons progressé sur le front des éléments clés de notre stratégie opérationnelle, tout en obtenant une fois de plus des résultats financiers supérieurs aux objectifs visés pour l'année. Cette performance montre que nous avons concentré nos efforts sur les quatre aspects clés du rendement sur lesquels repose notre plan stratégique – santé financière, valeur pour la clientèle, efficacité organisationnelle et mission sociale.

En ce qui a trait à la santé financière, le bénéfice net de 30,3 millions de dollars enregistré par Hydro Ottawa en 2014 surpasse de 3,3 millions la valeur prévue dans l'orientation stratégique, si bien que 18,2 millions ont été versés à la Ville d'Ottawa sous forme de dividendes. Grâce à l'excellent rendement obtenu en 2012, 2013 et 2014, Hydro Ottawa a déjà versé à son actionnaire des dividendes de 56,1 millions de dollars sur les 90 millions prévus dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Sur la foi de son rendement et de sa gestion prudente des risques opérationnels, l'entreprise a conservé en 2014 sa cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable.

Hydro Ottawa doit le solide rendement financier enregistré en 2014 en grande partie à ses efforts soutenus sur le front de la maîtrise des coûts et à une augmentation des produits tirés de la production d'énergie renouvelable. Les produits générés par les six centrales au fil de l'eau des chutes de la Chaudière et les centrales à biogaz du chemin Trail, à Ottawa, et de la décharge Lafèche, à Moose Creek, en Ontario, ont atteint près de 20 millions de dollars.

Notre société de distribution locale réglementée, Hydro Ottawa limitée, a continué de générer la majeure partie de notre bénéfice net. Toutefois, la consommation d'électricité a encore diminué, tandis que les coûts ont augmenté.

On ne s'attend pas à ce que la croissance des produits tirés de la distribution d'électricité corresponde à la hausse des coûts liée à l'augmentation du nombre de clients, aux pressions contractuelles et inflationnistes et aux nouvelles exigences réglementaires. Il est essentiel d'améliorer la productivité pour compenser en partie la hausse des coûts et d'augmenter les produits tirés de la production d'énergie renouvelable de manière à accroître la valeur pour l'actionnaire. C'est pourquoi Hydro Ottawa a continué de mettre à profit les possibilités de croissance en 2014. L'Office de l'électricité de l'Ontario nous a accordé non seulement un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, qui permettra d'augmenter de plus de 50 % notre capacité de production d'énergie renouvelable aux chutes de la Chaudière, mais aussi des contrats pour des installations solaires sur toit totalisant une puissance de 2,3 MW. En collaboration avec notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, nous réaliserons en 2015 huit projets d'aménagement d'installations solaires sur le toit de bâtiments municipaux. Selon les estimations, ces installations produiront 3 226 MWh/an, soit assez d'électricité pour alimenter 336 ménages pendant un an.

En vertu de notre *Orientation stratégique 2012-2016*, nous devons persévérer dans nos efforts visant à accroître la valeur pour la clientèle. C'est pourquoi il demeure prioritaire de maintenir les tarifs de distribution à un niveau stable pour les ménages et les entreprises que nous desservons, qui sont plus de 320 000. La facture globale des clients a augmenté en 2014, mais la hausse approuvée des tarifs de distribution – soit la portion qui revient à Hydro Ottawa – a été de 1,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Nous avons aussi poursuivi nos investissements massifs dans la fiabilité du service. Comme toutes les entreprises de services publics de l'Ontario, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme de remplacement de l'équipement de son réseau de distribution vieillissant. Au cours de la période visée par l'*Orientation stratégique 2012-2016*, nous aurons investi plus d'un demi-milliard de dollars pour améliorer la fiabilité du réseau et réduire le nombre d'interruptions de service attribuables au vieillissement ou aux défaillances de l'équipement.

En 2014, après plusieurs années difficiles en raison des épisodes de mauvais temps et de l'augmentation du taux de défaillance attribuable au vieillissement de l'infrastructure de distribution, Hydro Ottawa a nettement amélioré sa performance au chapitre de la fiabilité. Notre investissement global dans les projets de gestion des actifs a dépassé 125,6 millions de dollars, dont 8,3 millions pour l'expansion du poste de transformation Limebank afin d'alimenter en électricité les collectivités en plein essor de Riverside-Sud et de Barrhaven.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif très performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

Compte tenu des départs à la retraite prévus ainsi que de l'évolution des tendances démographiques et des besoins en compétences, nous avons poursuivi nos activités de planification et de préparation de la relève des dirigeants et de maintien de notre capacité au chapitre des métiers spécialisés et des compétences techniques pour nous assurer de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années. Nos principales initiatives à cet égard ont consisté à poursuivre nos programmes d'apprentissage des métiers, de stages en ingénierie ainsi que de perfectionnement et de gestion du rendement. Nous avons également fait de notre partenariat avec le Collège Algonquin pour le programme de formation menant au diplôme de monteur de lignes électriques le principal bassin de candidats pour les programmes de stages coopératifs et d'apprentissage et lancé notre Plan de diversité.

Hydro Ottawa est aussi demeurée une entreprise socialement responsable et engagée. En 2014, nous avons renouvelé notre partenariat avec Christie Lake Kids (CLK) et financé le Centre de leadership pour les jeunes axé sur un mode de vie durable Hydro Ottawa ainsi que le Programme de hockey et de patinage STAR (Skills through Activity and Recreation) de CLK et créé la Coupe Hydro Ottawa STAR. Par ailleurs, notre campagne de charité au bénéfice de Centraide Ottawa nous a permis de recueillir en 2014 un montant record de 254 427 \$, ce qui porte à plus de 1,75 million les fonds recueillis depuis 14 ans. Que ce soit pour aider ses clients à économiser l'énergie, rendre ses activités plus écologiques, sensibiliser plus de 17 000 élèves des écoles élémentaires locales à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie ou verser à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir une aide financière de près de 170 000 \$ grâce à notre Fonds pour un avenir brillant, Hydro Ottawa répond présente.

Les réalisations d'Hydro Ottawa lui ont valu encore une fois plusieurs distinctions en 2014. Entre autres, l'entreprise a figuré pour la sixième année de suite au palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale ainsi que pour la quatrième année de suite au palmarès des employeurs les plus écolos au Canada. Elle a aussi reçu le Best Ottawa Business Award (BOB) dans la catégorie Sustainability Leader. En outre, nous avons eu l'honneur de figurer au palmarès canadien des meilleurs employeurs pour les jeunes et, grâce à notre programme de mobilisation des travailleurs âgés et des retraités, à celui des meilleurs employeurs pour les Canadiens de 50 ans ou plus.

Nous sommes fiers des réalisations et des contributions de l'entreprise en 2014 et nous remercions sincèrement nos employés pour leur dévouement et leur travail acharné. Nous nous réjouissons à la perspective de progresser sur le front de notre *Orientation stratégique 2012-2016* et de continuer à créer de la valeur au cours des années à venir.

Cordialement,



Jim Durrell, C.M.  
Président du conseil d'administration

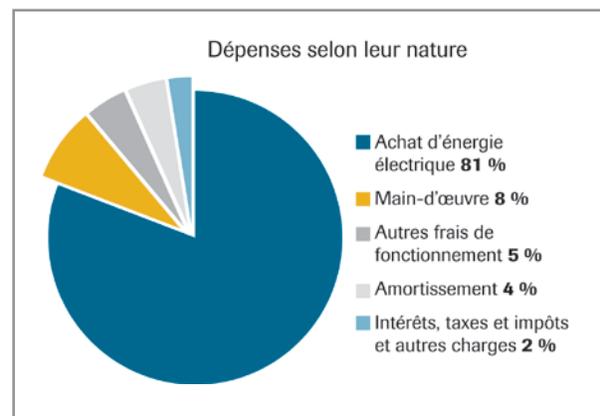
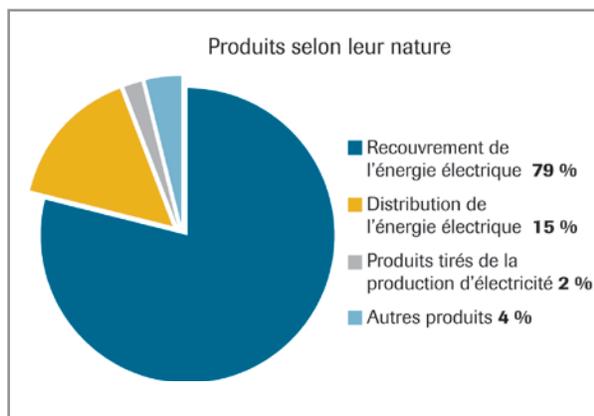


Bryce Conrad  
Président et chef de la direction

## Faits saillants financiers

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Exploitation</b>		
Total des produits	1 012 349	976 367
Produits tirés de la distribution	156 616	152 392
Produits tirés de la production	19 617	21 047
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA)	93 388	96 925
Bénéfice net	30 318	32 142
Dividendes	(18 200)	(19 300)
<b>Bilan</b>		
Total de l'actif	1 060 293	1 008 556
Immobilisations	867 199	791 782
Dette à long terme	403 208	400 413
Capitaux propres	398 071	384 153
<b>Flux de trésorerie</b>		
Fonctionnement	108 614	49 430
Investissement	(101 145)	(112 184)
Financement	(14 571)	131 258



## Progrès réalisés par rapport au plan

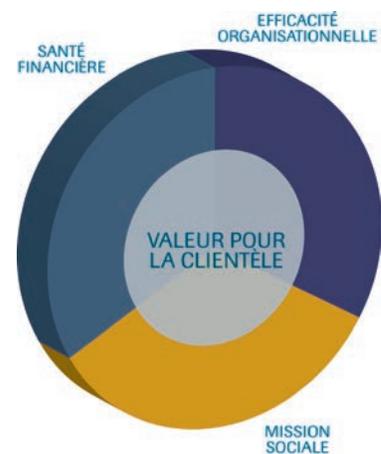
Le Rapport annuel 2014 d'Hydro Ottawa couvre la troisième année pour laquelle l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2012-2016 – Créer de la valeur à long terme*.

L'orientation stratégique a pour objet de faire passer Hydro Ottawa « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position dominante en qualité de fournisseur de services de confiance pour en faire l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

Cette stratégie fondée sur les points forts et les réalisations de la Société cadre bien avec un environnement en pleine évolution présentant des possibilités intéressantes pour Hydro Ottawa et la collectivité qu'elle dessert.

Afin de tirer le maximum de ces possibilités, Hydro Ottawa concentre ses efforts sur les éléments à la base d'un excellent rendement : la santé financière, la valeur pour la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la mission sociale. Ces quatre secteurs d'intervention clés guident sa stratégie commerciale et constituent le fondement de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

L'un de nos secteurs d'intervention clé – la valeur pour la clientèle – revêt une importance particulière dans le cadre du plan quinquennal de l'entreprise. L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre le client au cœur de toutes ses activités.



### QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

#### Santé financière

##### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits

en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

#### Valeur pour la clientèle

##### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée

en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

#### Efficacité organisationnelle

##### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement

en favorisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

#### Mission sociale

##### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous contribuerons au bien-être de la collectivité

en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

## Santé financière

Objectif stratégique : Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

Nous nous sommes engagés à créer sans relâche de la valeur pour l'actionnaire aujourd'hui et à l'avenir.

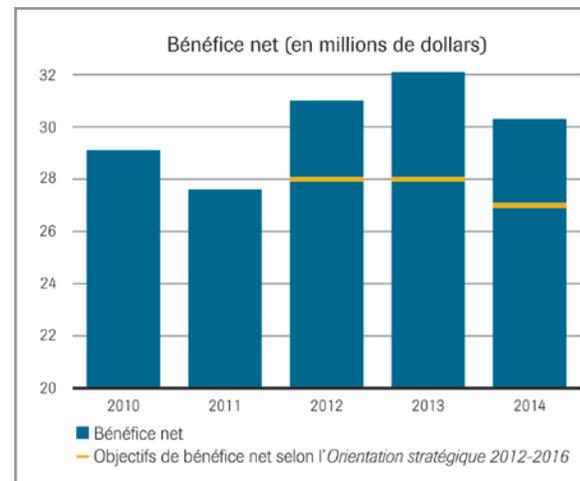
Pour la troisième année de suite, Hydro Ottawa a surpassé les objectifs financiers fixés dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Ce bon résultat demeure attribuable en grande partie aux efforts déployés pour limiter les coûts et obtenir un solide rendement au chapitre de la production d'énergie renouvelable, ce qui a aidé l'entreprise à s'acquitter de son mandat de base pour fournir un approvisionnement en électricité sécuritaire, abordable et durable aux quelque 320 000 ménages et entreprises qui comptent sur elle chaque jour.

### Nous avons surpassé nos objectifs financiers

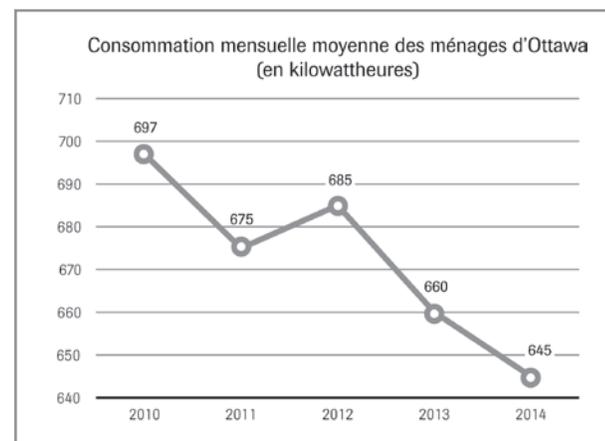
Hydro Ottawa a enregistré en 2014 un bénéfice net de 30,3 millions de dollars, soit 3,3 millions de plus que l'objectif fixé dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Le bénéfice net cumulé pour 2012, 2013 et 2014, les trois premières années couvertes par l'orientation stratégique, dépasse de 10,4 millions l'objectif établi.

Notre société de distribution locale réglementée, Hydro Ottawa limitée, a continué de générer la majeure partie de notre bénéfice net. Toutefois, la consommation d'électricité a encore diminué, tandis que les coûts ont augmenté.

Pour gérer ces pressions, Hydro Ottawa a continué de s'attacher à limiter les coûts et à améliorer sa productivité. Les frais de fonctionnement par client constituent un important indicateur de la productivité. Chaque année, la Commission de l'énergie de l'Ontario (COE) compare les frais de fonctionnement par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon sa plus récente enquête, Hydro Ottawa s'est classée à ce chapitre au 15<sup>e</sup> rang sur 73 distributeurs.



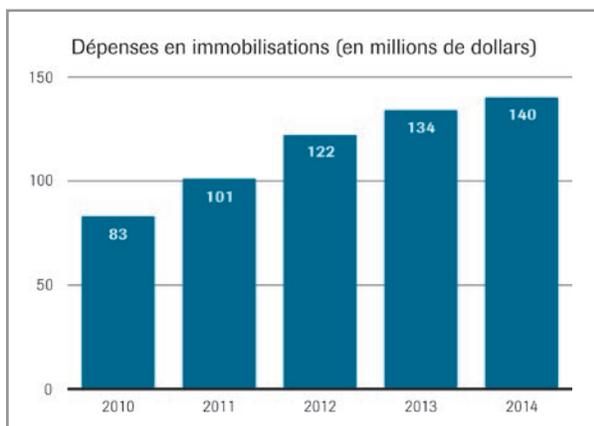
### Bénéfice net : 30,3 millions de dollars



Dans le secteur de la production d'énergie renouvelable, les produits d'Hydro Ottawa se sont chiffrés à près de 20 millions de dollars en 2014 grâce à ses six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière et à ses centrales à biogaz à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.

Nous avons continué de faire des investissements majeurs dans notre infrastructure

En 2014, Hydro Ottawa a investi 140 millions de dollars dans son réseau de distribution d'électricité et ses installations de production – ces investissements s'inscrivent dans le cadre de son plan consistant à investir des montants considérables au cours de la période couverte par son *Orientation stratégique 2012-2016* pour maintenir, voire renforcer la fiabilité et faire face au problème de l'infrastructure vieillissante et à la croissance du réseau.



Programme d'immobilisations :  
**140 millions de dollars**



La production de la centrale à biogaz du chemin Trail a atteint un niveau sans précédent en 2014, donnant ainsi lieu au paiement d'un montant de redevances record de 192 000 \$ à la Ville.



Mise à niveau du poste de transformation Limebank au coût de 8,3 millions de dollars.



Investissement de 7 millions de dollars pour assurer la viabilité des installations de production, notamment pour la réfection du batardeau du canal Bronson.

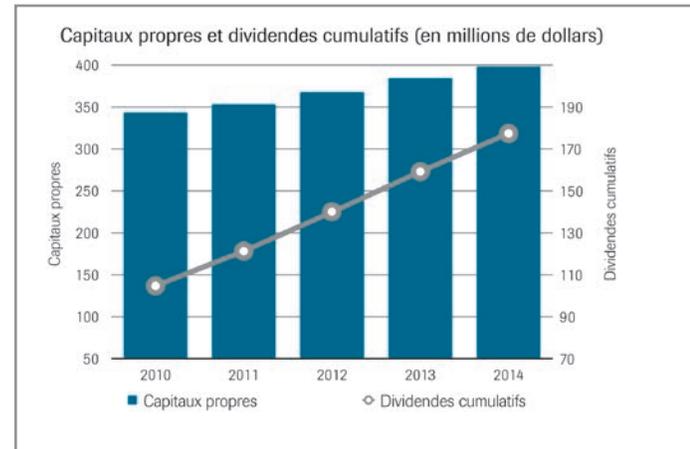
## La valeur pour l'actionnaire a augmenté de 10 %

Avec un rendement des capitaux propres de 7,8 %, Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire en 2014. La valeur totale pour l'actionnaire – qui comprend les dividendes versés et les bénéfices non répartis – a augmenté de 10 % pendant l'année.

Depuis 2005, Hydro Ottawa a versé à la Ville d'Ottawa des dividendes totalisant 177,4 millions de dollars, dont 18,2 millions en fonction du rendement de 2014.

Grâce à son excellent rendement de 2012 à 2014, Hydro Ottawa a versé à l'actionnaire des dividendes de 56,1 millions de dollars sur les 90 millions prévus dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*.

Sur la foi de son rendement opérationnel élevé et de sa gestion prudente des risques commerciaux, Hydro Ottawa a conservé en 2014 sa cote de crédit « A » assortie d'une tendance « stable ».



Dividendes versés à la Ville d'Ottawa :  
**18,2 millions de dollars**

## Nous avons aussi continué de tirer parti des possibilités de croissance

Pour mieux répondre aux attentes et aux besoins changeants des clients et assurer sa viabilité financière à long terme, Hydro Ottawa a continué de concentrer ses efforts sur les possibilités de croissance. En 2014, elle a obtenu de l'Office de l'électricité de l'Ontario un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, ce qui lui a permis d'aller de l'avant avec l'augmentation de sa capacité de production d'énergie renouvelable aux chutes de la Chaudière. La nouvelle centrale de 29 MW, dont la construction débutera en 2015, permettra d'accroître de 50 % la puissance du parc hydraulique de l'entreprise.

Nous avons également obtenu des contrats de l'Office de l'électricité de l'Ontario pour des installations solaires sur toit de 2,3 MW. En collaboration avec notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, nous réaliserons en 2015 huit projets d'aménagement d'installations solaires sur le toit de bâtiments municipaux. Mentionnons notamment le garage des autobus articulés, le Centre sportif Walter-Baker et le Complexe récréatif de Kanata. Selon les estimations, ces installations produiront 3 226 MWh/an, soit assez d'électricité pour alimenter 336 ménages pendant un an.



Barrage-voûte aux chutes de la Chaudière.



Panneaux solaires sur le toit de l'hôtel de ville d'Ottawa.

## Valeur pour la clientèle

Objectif stratégique : Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un secteur énergétique en pleine évolution, la Société devra absolument comprendre les besoins et les attentes des clients – en matière de qualité du service, d'énergie propre, de réduction de la consommation d'énergie et de maîtrise des coûts d'électricité – et y répondre.

C'est pourquoi nous nous efforçons de fournir un produit fiable, tout en assurant des services efficaces et conviviaux et en maintenant nos coûts aussi bas que possible.

### Le taux de satisfaction de la clientèle est demeuré élevé

Le taux de satisfaction de la clientèle est demeuré élevé (83 %), mais légèrement plus faible qu'au cours des années précédentes, principalement en raison d'événements externes survenus dans l'industrie.



Taux de satisfaction de la clientèle : 83 %

\*Disponible en anglais seulement

### Nous avons continué de nous efforcer d'améliorer l'expérience client

En 2014, Hydro Ottawa est passée sans heurt à la facturation mensuelle pour ses clients et elle a continué de promouvoir les fonctions libre-service à leur disposition ainsi que la facturation sans papier et les options de paiement. À la fin de l'année, plus de 122 000 clients de l'entreprise étaient inscrits à MonLienHydro et près de 86 000 avaient adhéré à la facturation en ligne.

Nous avons continué d'aider nos clients et les autres intervenants sur différentes plateformes de médias sociaux, notamment Twitter, Facebook, YouTube et LinkedIn – dans le cadre de notre plan visant à communiquer avec les clients dans un contexte qui leur convient – au moment et de la façon qui leur conviennent. Le nombre de nos abonnés sur Twitter a augmenté de 53 % par rapport à 2013.



Hydro Ottawa est l'une des compagnies d'électricité ontariennes qui compte le plus grand nombre de clients inscrits à la facturation en ligne.

## Nous avons continué d'aider les gens à économiser l'énergie et à maîtriser leurs coûts d'électricité

Hydro Ottawa est demeurée un chef de file de la promotion de l'économie d'énergie au sein de la collectivité en aidant les ménages et les entreprises à consommer l'électricité de façon efficiente et judicieuse.

L'année a été excellente une fois encore pour le programme Éclairage petites entreprises : 2 400 entreprises participantes ont obtenu de nouveaux appareils d'éclairage éconergétiques installés par des professionnels. Par ailleurs, 750 gros clients commerciaux ont bénéficié de notre Programme de mise à niveau pour se doter de technologies beaucoup plus efficaces.



L'Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles d'Ottawa a décerné un prix Pinnacle à l'équipe d'économie d'énergie et de gestion de la demande d'Hydro Ottawa en reconnaissance du service exceptionnel qu'elle offre aux clients commerciaux.

Notre équipe des services énergétiques également effectué pour des services de la Ville d'Ottawa plusieurs mises à niveau reposant sur la technologie DEL (diodes électroluminescentes), notamment pour 700 lampadaires de l'avenue Carling, et huit stations d'OC Transpo ainsi que pour 30 immeubles de la Société de logement communautaire d'Ottawa.



L'offre d'un thermostat programmable gratuit aux nouveaux participants au programme *peaksaver PLUS* a pris fin en 2014. Plus de 37 000 ménages participent actuellement au programme.

Énergie économisée grâce aux programmes offerts aux clients résidentiels ou aux clients commerciaux de toute taille : **Plus de 50 GWh** – assez d'électricité pour alimenter 6000 ménages pendant un an.

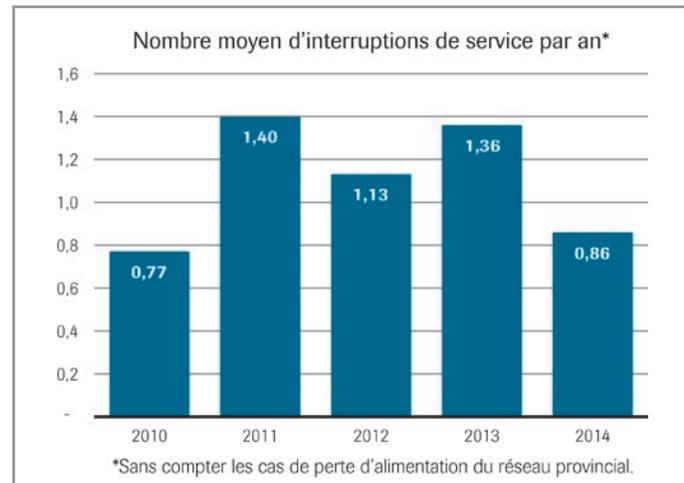


Le 28 novembre, Hydro Ottawa s'est jointe à Cyril Leeder, président des Sénateurs d'Ottawa, à Bob Chiarelli, ministre de l'Énergie de l'Ontario, et à Jim Durrell, président du conseil d'administration d'Hydro Ottawa, pour annoncer que le Centre Canadian Tire est maintenant doté d'un système d'éclairage DEL à la fine pointe de la technologie.

## Le maintien d'un approvisionnement en électricité fiable est demeuré notre grande priorité

Après plusieurs années difficiles en raison d'épisodes de mauvais temps et de l'augmentation du taux de défaillance attribuable au vieillissement de l'infrastructure de distribution, la performance d'Hydro Ottawa en matière de fiabilité s'est améliorée de façon appréciable en 2014.

Comme la plupart des entreprises de services publics ontariennes, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme de remplacement de son réseau de distribution vieillissant. Nous prévoyons de continuer à faire des investissements majeurs, soit plus d'un demi-milliard de dollars au cours de la période couverte par l'*Orientation stratégique 2012-2016*, de manière à procurer le maximum d'avantages à nos clients et à réduire le nombre d'interruptions de service associées à des équipements défectueux.



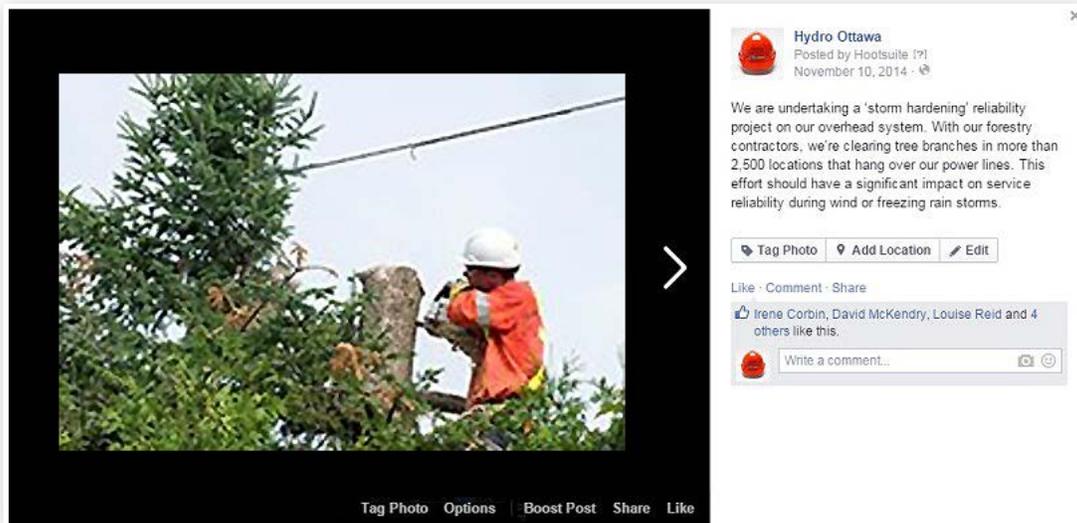
## Investissements majeurs dans le réseau de distribution : 125,6 M\$ pour améliorer la fiabilité, remplacer l'infrastructure vieillissante et faire face à la croissance

Notre investissement global dans les projets de gestion des actifs, qui a dépassé 125,6 millions de dollars en 2014, portait principalement sur les secteurs présentant des problèmes de fiabilité chroniques, l'augmentation de la capacité des postes, le déplacement d'équipements, l'expansion du réseau et l'offre de service intercalaire à des clients commerciaux.

Parmi les jalons importants franchis en 2014, mentionnons l'expansion du poste de transformation Limebank pour alimenter en électricité les collectivités en plein essor de Riverside-Sud et de Barrhaven et améliorer la fiabilité de leur service d'électricité, l'ajout d'une deuxième série d'équipements de commutation au poste Marchwood pour améliorer la fiabilité dans le secteur de Kanata-Nord ainsi que des travaux visant à remplacer l'infrastructure vieillissante, notamment des poteaux, des câbles souterrains, des transformateurs et des commutateurs ainsi que le prolongement de lignes sur l'ensemble du territoire que nous desservons.

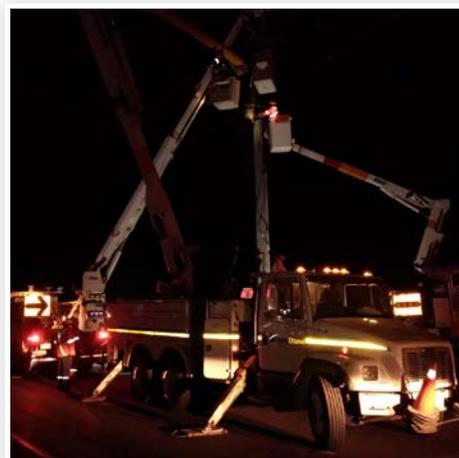


Également en 2014, nous avons renforcé notre programme d'élagage systématique à longueur d'année, qui aide à réduire les contacts entre les arbres et les lignes électriques aériennes. Nous avons pris des mesures pour améliorer « la résistance aux tempêtes » afin que notre équipement puisse résister à des phénomènes météo extrêmes comme des vents violents, d'importantes chutes de neige et la formation de glace. Après avoir recensé plus de 2 600 segments de lignes aériennes où il était nécessaire d'élaguer des branches en hauteur pour dégager les lignes, nous avons effectué les travaux nécessaires. Ces investissements devraient apporter à long terme des avantages appréciables au chapitre de la fiabilité et de la productivité.



\*Disponible en anglais seulement

Le 5 septembre 2014, le réseau de distribution d'Hydro Ottawa a subi des dommages considérables en raison de forts vents, d'arbres tombés et de la foudre. Au pire de la tempête, 17 000 clients étaient privés d'électricité. Le courant a été rétabli en quelques heures pour plus de la moitié d'entre eux. Hydro Ottawa a immédiatement lancé les procédures d'intervention d'urgence et déployé des équipes à la grandeur de la ville en fonction des priorités. Nos équipes ont continué de travailler jour et nuit pour rebrancher tous les clients touchés.



## Les tarifs de distribution sont demeurés stables

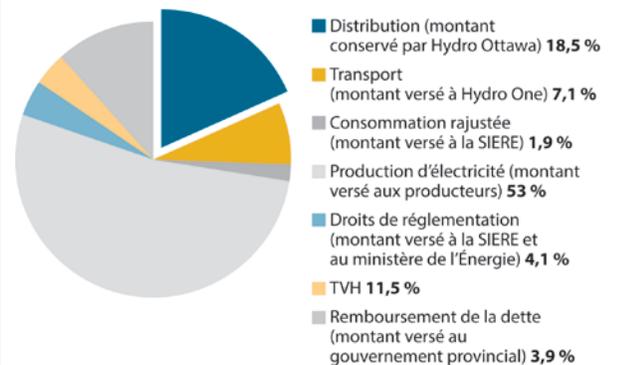
Les tarifs de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa sont établis à l'issue d'une audience publique tenue par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), organisme provincial chargé de régler dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel et dont l'orientation stratégique est dictée par le gouvernement de l'Ontario. La CEO approuve les tarifs qui s'appliquent à la distribution de l'électricité par les entreprises de services publics comme Hydro Ottawa en s'attachant à défendre les intérêts des consommateurs relativement aux prix, tout en s'assurant que les entreprises fournissent des services d'électricité adéquats, sûrs et fiables.

En 2014, les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa représentaient 20 % de la facture totale. Les 80 % restants consistent en frais qu'Hydro Ottawa a prélevés et transférés aux autres intervenants sans majoration, notamment le coût de l'électricité proprement dite.

Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa lui assurent des produits suffisants pour maintenir la fiabilité de son infrastructure de distribution d'électricité et fournir des services de qualité supérieure.

La facture globale des clients a augmenté en 2014, mais la hausse approuvée des tarifs de distribution, soit la portion qui revient à Hydro Ottawa, s'est chiffrée à 1,4 %. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Répartition de la facture mensuelle du client résidentiel type, tarification selon la période de consommation  
1<sup>er</sup> novembre 2014 (consommation moyenne de 645 kWh)



**Amar Auluck @AmarAuluck**

@hydroottawa Thank you Hydro Ottawa for keeping our homes warm in this extreme cold temperatures and special thanks to all those workers

\*Disponible en anglais seulement



## Efficacité organisationnelle

Objectif stratégique : Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en instaurant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

### Le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire demeure une grande priorité

Le maintien d'un milieu de travail privilégiant la santé et la sécurité constitue un engagement crucial d'Hydro Ottawa envers ses employés. En moyenne, l'entreprise a donné en 2014 plus de 24 heures de formation par employé sur les méthodes de travail sécuritaires. Pour leur part, les gens de métier occupant un emploi à risque élevé ont reçu en moyenne 46 heures de formation par employé.



Sur **1,25 million d'heures** travaillées par les employés en 2014, seulement 128 heures ont été perdues en raison de blessures professionnelles

Dans son rapport intitulé *Santé et sécurité : Atteindre l'excellence* publié en 2014, l'Association canadienne de l'électricité souligne plusieurs programmes et initiatives d'Hydro Ottawa :

- Notre programme de sécurité pour les superviseurs
- Notre cérémonie réunissant tous les employés pour le Jour de deuil national
- Les activités que nous avons organisées dans le cadre de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail 2013
- Notre participation à l'exercice de sécurité du réseau GridEX II, auquel ont pris part plus de 230 entreprises de services publics et organismes gouvernementaux dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, pour évaluer notre capacité d'intervention en cas d'incident portant atteinte à la sécurité matérielle ou à la cybersécurité.



Par ailleurs, notre système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale conserve encore une fois sa certification aux normes internationales reconnues OHSAS 8001 et ISO 14001.

## Nous avons continué de faire en sorte de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé

Compte tenu des départs à la retraite prévus ainsi que de l'évolution des tendances démographiques et des besoins en compétences, nous avons poursuivi nos activités de planification et de préparation pour maintenir notre capacité au chapitre des métiers spécialisés et des compétences techniques et la relève des dirigeants afin assurer de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années.

- Nous prévoyons nos besoins en gens de métier et en personnel technique jusqu'en 2024.
- Nous continuons d'outiller notre effectif pour favoriser son succès et sa progression grâce à nos programmes de perfectionnement et de gestion du rendement.
- Nous avons lancé notre *Plan de diversité* et mis en œuvre plusieurs initiatives s'adressant aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi. Nous avons aussi publié notre *Plan d'accessibilité pluriannuel*, appuyé la promotion de la santé mentale et donné aux leaders au sein de l'entreprise une formation leur permettant d'acquérir des compétences en matière de différences culturelles.
- Nous avons continué d'accroître la portée de nos cinq programmes d'apprentissage (épisseurs de câbles, techniciens de compteurs, techniciens en entretien de lignes électriques, électriciens de centrales ou de postes et opérateurs de système) – nous avons embauché neuf nouveaux apprentis en 2014, ce qui porte leur nombre à 37, soit 22 % de nos gens de métier et neuf apprentis ont obtenu le statut de compagnon.
- Nous avons fait de notre partenariat avec le Collège Algonquin pour le programme de formation menant au diplôme de monteur de lignes électriques le principal bassin de candidats pour les programmes de stages coopératifs et d'apprentissage. Quarante étudiants ont obtenu leur diplôme en 2014 et nous avons embauché en mai 2014 six finissants de la deuxième cohorte du programme.
- Nos programmes d'emplois d'été et de stages coopératifs pour les étudiants sont demeurés un volet essentiel de nos stratégies de recrutement de travailleurs compétents; nous avons embauché 45 étudiants pour des emplois d'été et 19 pour des stages coopératifs, accroissant ainsi notre effectif de près de 10 % pour offrir de formidables possibilités à 64 jeunes travailleurs.
- Grâce à notre programme de stages en ingénierie, nous continuons de créer un bassin de travailleurs compétents. Cinq stagiaires ont obtenu le titre d'ingénieur, ce qui porte leur nombre à 14 à ce jour.
- Nos programmes de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés ont joué un rôle clé pour mobiliser les travailleurs et gérer le transfert de connaissances



Plus de 40% de notre effectif devrait prendre sa retraite au cours des 10 prochaines années

Près de la moitié sont des gens de métier et des membres du personnel technique



**DEVEENEZ UNE FEMME PUISSANTE**

**DYNAMISEZ votre carrière**

LES CANADIENS DÉPENDENT DE L'ÉLECTRICITÉ. L'ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRE NOS MAIRONS, ALIMENTE ENERGIQUEMENT NOS COMMUNAUTÉS ET AMÉLIORE NOS VIES DE MULTIPLES FAÇONS. ÊLE EST NON SEULEMENT IMPORTANTE, MAIS ABSOLUMENT ESSENTIELLE À NOTRE MODE DE VIE.

**LES POSSIBILITÉS en chiffres**

Moins de 5 % des femmes occupent des postes de direction dans le secteur de l'électricité.

48 % des femmes occupent des postes de direction dans le secteur de l'électricité.

25 % des femmes occupent des postes de direction dans le secteur de l'électricité.

centaines de femmes occupent des postes de direction dans le secteur de l'électricité.

**CHOISISSEZ L'EMPLOI qui vous convient**

Principaux avantages DE CES CARRIÈRES:

Exigences PROFESSIONNELLES

**Energisez VOTRE CARRIÈRE DÈS AUJOURD'HUI**

► rhelectricite.ca

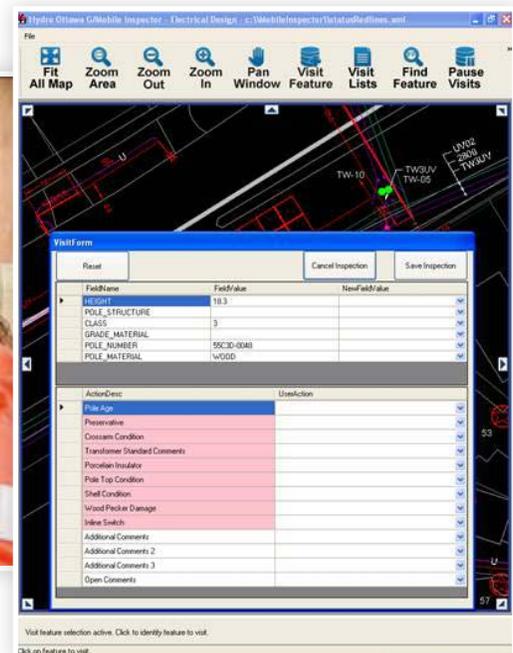


Notre programme d'apprentissage novateur mis en œuvre en partenariat avec le Collège Algonquin nous a valu un Ontario Business Achievement Award et un Canadian HR Award.

## Et nous avons continué de chercher des façons d'améliorer nos activités

Conformément à notre engagement à mener nos activités de façon efficiente et efficace, nous avons continué de concentrer nos efforts sur la productivité et la mobilisation de la technologie pour améliorer le service.

En 2014, nous avons apporté plusieurs améliorations. Ainsi, nous avons mis en œuvre un système technologique pour rationaliser le processus de planification des immobilisations et améliorer le processus décisionnel concernant les investissements dans le réseau de distribution et redistribué et amélioré le travail de programmation et de planification pour accroître la productivité de notre effectif et réduire le nombre d'heures de travail supplémentaires associées aux besoins opérationnels nous avons aussi doté nos travailleurs appelés à se déplacer sur le terrain d'une technologie leur donnant accès à l'information centralisée sur les interruptions de service de manière à réduire le délai de rétablissement du courant. L'utilisation de ressources mobiles atténue les répercussions pour les clients, réduit le délai de rétablissement et permet de maîtriser les coûts de réparation. Ces améliorations ont directement contribué au succès de nos programmes d'immobilisations et d'entretien l'an dernier.



Nous avons également progressé sur le front de notre Plan de rationalisation des installations. Ce plan prévoit la vente de trois installations approchant de la fin de leur vie utile qui nécessiteraient des investissements en immobilisations majeurs au cours des prochaines années. Il prévoit aussi la construction de deux installations intégrées aux extrémités Est et Sud de la ville, plus précisément sur deux propriétés acquises en 2013, soit l'une près du chemin Hunt Club et de l'autoroute 417 et l'autre près du chemin Fallowfield et de l'autoroute 416. En 2014, les travaux ont progressé dans le cadre du processus d'acquisition pour l'étape de conception et de construction. Nous avons également exploré différentes options en vue de nous défaire des installations existantes. Lorsqu'il aura été pleinement mis en œuvre, le plan devrait permettre d'économiser trois millions de dollars par an grâce à une réduction des coûts et à une amélioration de la productivité. Il aidera également à améliorer le service, grâce à des installations situées à des endroits plus stratégiques et mieux équipées, et à réduire l'empreinte écologique de nos activités.

## Mission sociale

Objectif stratégique : Nous contribuerons au bien-être de la collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

À Hydro Ottawa, nous nous efforçons de contribuer à l'obtention de résultats concrets au sein et à l'extérieur de notre collectivité.

### Nous sommes demeurés actifs au sein de notre collectivité



En qualité d'entreprise locale qui fournit des services essentiels aux résidents d'Ottawa, Hydro Ottawa a toujours considéré qu'il lui incombe de contribuer au bien-être de la collectivité en vertu de son mandat de base. En 2014, nous sommes demeurés actifs au sein de notre collectivité. Nous avons renouvelé notre partenariat avec Christie Lake Kids (CLK) et financé le Centre de leadership pour les jeunes axé sur un mode de vie durable Hydro Ottawa, qui offre aux enfants et adolescents des milieux défavorisés une occasion unique de se familiariser avec plusieurs sources d'énergie de remplacement, tout en acquérant des compétences en leadership. Nous avons également commandité le Programme de hockey et de patinage STAR (Skills through Activity and Recreation) de CLK et créé la Coupe Hydro Ottawa STAR.

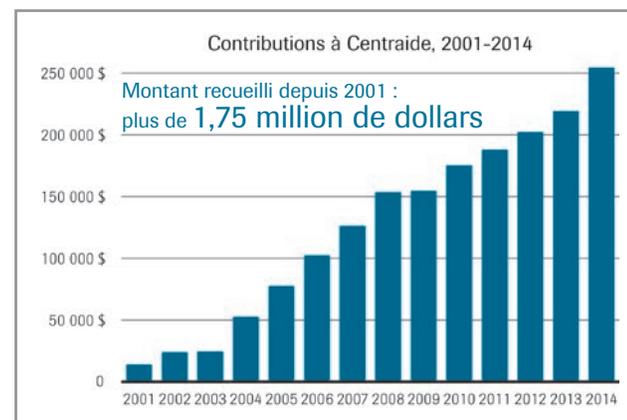
Notre campagne de charité au bénéfice de Centraide Ottawa nous a permis de recueillir en 2014 un montant record de 254 427 \$, ce qui porte à plus de 1,75 million les fonds recueillis depuis 14 ans. Grâce aux efforts déployés l'an dernier, nous avons pu verser à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir une aide financière de près de 170 000 \$ par l'intermédiaire de notre Fonds pour un avenir brillant (financé au moyen de la contribution de l'entreprise, qui égale les dons des employés à Centraide). Ces fonds les aident à réaliser de petits projets d'immobilisations pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations.



Nous avons versé 170 000 \$ à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir



Grâce aux dons des employés et à une contribution équivalente d'Hydro Ottawa, nous avons recueilli 254 427 \$ pour Centraide Ottawa.





Nous avons sensibilisé **17 676 élèves des écoles élémentaires** à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie. Pour ce programme, l'Office de la sécurité des installations électriques nous a décerné son prix dans la catégorie Sécurité des consommateurs et des habitations.



Plus de **1 600 élèves** issus de 71 classes de 42 écoles ont participé à notre concours Des idées brillantes. L'école élémentaire Knoxdale et l'école élémentaire Katimavik ont reçu 1 000 \$ chacune pour financer l'achat de matériel pédagogique.



Le 5 juin 2014, à l'occasion des journées Portes ouvertes Ottawa, **1 700 personnes** ont visité une installation patrimoniale d'Hydro Ottawa, soit la centrale n° 2 aux chutes de la Chaudière. L'Association internationale des professionnels de la communication nous a décerné pour cette activité un Prix de mérite dans le cadre du concours Feuille d'argent.



Grâce aux bénévoles d'Hydro Ottawa, plus de **1 000 enfants** ayant un handicap ont bénéficié d'un accès exclusif à la Foire de la capitale.

## Nous avons géré nos propres répercussions environnementales



Compte tenu du lien indissociable entre l'énergie et l'environnement, l'approche d'Hydro Ottawa en matière de responsabilité sociale accorde une grande place à la viabilité environnementale. En 2014, nous avons

continué de prêcher par l'exemple en gérant avec soin nos propres répercussions environnementales. Nous avons ajouté deux véhicules polycarburants à notre parc automobile, maintenu un taux élevé de valorisation des déchets non dangereux (plus de 90 %), adopté une technologie permettant le débranchement et le rebranchement à distance au lieu de déployer des travailleurs et des véhicules et continué de rendre notre chaîne d'approvisionnement et nos méthodes d'acquisition plus écologiques en faisant appel à des fournisseurs locaux pour 37 % des biens et services que nous acquérons. L'Association canadienne de l'électricité nous a décerné le prix Électricité durable dans la catégorie Engagement environnemental. Enfin, pour la quatrième année de suite, Hydro Ottawa a été nommée au palmarès des employeurs les plus écolos du Canada parce qu'elle a su intégrer les valeurs environnementales à sa culture d'entreprise.



Taux de valorisation des déchets non dangereux, qui n'ont pas abouti dans une décharge : **plus de 90 %**

## Nous avons continué de joindre le geste à la parole en assurant une bonne gouvernance

À Hydro Ottawa, nous sommes convaincus qu'une bonne gouvernance est le ciment qui assure la cohésion des pratiques administratives responsables. En concentrant beaucoup d'efforts sur la gouvernance au cours des dernières années, Hydro Ottawa a adopté les meilleures pratiques de gouvernance qui soient parmi les entreprises de sa taille ayant un mandat similaire au sien. Ainsi, en 2014, nous avons retenu les services d'une équipe d'experts indépendants en matière de gouvernance et lancé un examen pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des structures et des pratiques dans le domaine. Nous avons proposé des réformes, que l'actionnaire a acceptées, notamment une limitation de la durée du mandat des administrateurs. Nous avons également donné une formation aux employés et aux membres du conseil d'administration sur la version actualisée de notre code de conduite des affaires, qui donne de l'information et des conseils clairs aux employés et aux administrateurs pour les aider à prendre les bonnes décisions. Nous avons également produit notre tout premier *Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise* pour témoigner de notre engagement et de notre leadership dans le domaine et faire connaître aux intervenants nos progrès sur ce front.



Et notre performance a été reconnue une fois de plus



Pour la sixième année de suite



Prix dans la catégorie Sustainability Leader



Chris Christie, gouverneur du New Jersey, a proclamé le 5 décembre 2014 Journée de reconnaissance envers les travailleurs des services publics canadiens. Il a remercié les compagnies canadiennes d'électricité et de gaz naturel pour leur aide aux travaux de rétablissement après le passage de la violente tempête Sandy en 2012.

## Discussion et analyse de la direction

La section « Discussion et analyse de la direction », qui présente un examen descriptif du rendement opérationnel et de la situation financière de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., doit être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculément [« PCGR du Canada prébasculément »], notamment les principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario [« CEO »] dans son guide des méthodes comptables [*Accounting Procedures Handbook*]. Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens.

Cette section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats d'exploitation et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date de publication du présent rapport. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.

### Activités de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. [« Hydro Ottawa » ou « la Société »] a été créée par la *Loi de 1998 sur l'électricité* [« Loi sur l'électricité »] de l'Ontario, obligeant toutes les compagnies d'électricité à se constituer en personne morale, et a été constituée le 3 octobre 2000 en tant que société de portefeuille à but lucratif en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Elle demeure détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa [« l'actionnaire »] et est régie par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont désignés par l'actionnaire.

La distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes constituent les principales activités de la Société. Hydro Ottawa possède et exploite deux filiales :

**Hydro Ottawa limitée** : À hauteur d'environ 88 % des immobilisations de la Société et 89 % de ses produits, la distribution d'électricité représente son activité de base et, de loin, sa plus importante. Hydro Ottawa limitée est une société de distribution locale [« SDL »] d'électricité réglementée qui possède et exploite une infrastructure de distribution dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Première SDL en importance dans l'est de la province et troisième en importance parmi les SDL appartenant à une municipalité en Ontario, elle dessert de façon fiable et sûre quelque 320 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire d'environ 1 100 km<sup>2</sup>. En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les cibles établies par la CEO en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Elle reçoit l'électricité du réseau provincial et des producteurs intégrés et la transporte ensuite sur son réseau de distribution, qui comprend 85 postes de distribution, 169 postes de transformation, 2 800 kilomètres de câbles souterrains, 2 700 kilomètres de lignes aériennes, 35 700 transformateurs de distribution et environ 48 000 poteaux électriques. En 2014, Hydro Ottawa limitée a enregistré un ajout net de 5 000 clients à son réseau de distribution, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente.

**Énergie Ottawa inc. [« Énergie Ottawa »]** : Énergie Ottawa, qui produit de l'énergie renouvelable et fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, au cœur d'Ottawa. Elle détient aussi une participation en coentreprise dans deux centrales à biogaz à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario. Ces installations convertissent en énergie renouvelable des millions de tonnes de méthane qui aurait été auparavant brûlé à la torche. Avec une puissance de plus de 48 MW, toutes ces installations produisent assez d'électricité pour alimenter 40 000 ménages. Énergie Ottawa a également lancé un projet pluriannuel pour la construction d'une nouvelle centrale aux chutes de la Chaudière, en Ontario. La puissance accrue, qui devrait être disponible au cours du quatrième trimestre de 2017, fera passer à 68 MW la puissance du parc électrique de l'entreprise.

## Vision et stratégie

### NOTRE VISION

Hydro Ottawa aspire à être une entreprise de services publics intégrée de premier plan et de confiance. Cette vision repose sur les objectifs qui ont été fixés pour la Société au moment de sa création – augmenter la valeur pour l'actionnaire, fournir un service efficient et efficace à ses clients et accroître ses activités concurrentielles dans les secteurs qui lui permettent de maximiser la valeur de ses actifs actuels et ses compétences de base.

L'*Orientation stratégique 2012-2016* d'Hydro Ottawa a pour objet de faire passer l'entreprise « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position de fournisseur de services de premier plan et de confiance pour devenir l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

#### ENTREPRISE DE PREMIER PLAN

Pour demeurer une entreprise de premier plan, Hydro Ottawa doit se classer systématiquement parmi les entreprises les plus performantes de son secteur, dans tous les aspects clés de ses activités, et être reconnue comme un interlocuteur crédible et fiable au sein de l'industrie en aidant à élaborer des réponses stratégiques, réglementaires et opérationnelles aux enjeux décisifs de l'heure.

À mesure que l'industrie évolue en fonction des besoins des clients et des changements technologiques et stratégiques, notre objectif consiste à faire en sorte qu'Hydro Ottawa demeure un chef de file dans ce contexte stratégique en pleine évolution et devienne l'une des entreprises de services publics les plus prospères du Canada.

#### ENTREPRISE DE CONFIANCE

La confiance est essentielle au succès d'Hydro Ottawa; elle repose sur la conviction ferme des parties intéressées que nous remplirons notre mission de façon fiable, transparente et responsable.

Notre entreprise est profondément enracinée dans notre collectivité – il y a plus de 100 ans que nous fournissons un service essentiel à des ménages et à des entreprises. Elle continue d'être reconnue comme un chef de file dans le secteur des services ainsi qu'en témoignent les nombreuses distinctions reçues pour son innovation en matière de ressources humaines, ses programmes de sécurité et de service à la clientèle d'avant-garde, sa responsabilité sociale et son excellence en affaires.

Au cours des années à venir, nous continuerons de prouver que nous possédons la vigueur et la capacité nécessaires pour remplir notre mandat et que nous sommes déterminés à exercer nos activités de manière transparente et responsable en ayant à cœur le bien-être de notre collectivité.

## ENTREPRISE INTÉGRÉE

Autrefois, les entreprises de services publics les plus prospères étaient intégrées verticalement – elles offraient des services de production, de transport et de distribution d'électricité. Mais on observe maintenant l'émergence d'un nouveau modèle d'intégration fondé sur une chaîne de valeur bien implantée dans le secteur des services publics « proches du client ». Ces entreprises intégrées horizontalement tirent parti de la synergie entre les fonctions des services publics afin de faire bénéficier les clients de gains d'efficacité et de créer de la valeur pour les actionnaires.

Quel que soit le service public offert – électricité, eau ou combustible de chauffage – les méthodes de distribution se ressemblent. Les ensembles de compétences utilisées pour exploiter des installations de production d'énergie renouvelable et mettre en place une infrastructure électrique peuvent s'appliquer à d'autres types de systèmes, par exemple les systèmes énergétiques communautaires et la production décentralisée.

La vision stratégique d'Hydro Ottawa prévoit la concrétisation de synergies et d'économies d'échelle dans des services publics « proches du client » afin de créer de la valeur pour l'actionnaire, de réaliser des économies et d'améliorer le service offert aux clients.

## NOTRE STRATÉGIE

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un environnement en pleine évolution, la Société doit absolument comprendre les besoins et les attentes des clients concernant la qualité du service et l'énergie propre, y répondre et mieux maîtriser la gestion des coûts énergétiques. La valeur que nous fournissons à la clientèle jusqu'à la saisie des données par le compteur et au-delà dictera tous les aspects clés du rendement – la santé financière et la croissance de l'entreprise, son efficacité et son efficacité opérationnelles ainsi que sa contribution au bien-être de la collectivité.

Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des clients et assurer la viabilité financière à long terme de la Société, nous continuerons de concentrer nos efforts sur une croissance stratégique dans les secteurs où elle excelle. Notre programme de croissance comporte trois volets essentiels :

- réaliser des économies d'échelle en élargissant nos activités de distribution d'électricité au-delà du territoire actuellement desservi et tirer parti de nos systèmes de base pour soutenir d'autres services publics;
- augmenter l'offre d'électricité propre pour les clients et les revenus pour notre actionnaire en accroissant notre production d'énergie renouvelable;
- offrir des solutions novatrices aux clients résidentiels et commerciaux qui ont à cœur l'économie d'énergie en renforçant notre expertise en matière de gestion de l'énergie.

Notre stratégie est articulée autour des quatre principaux aspects du rendement auxquels nous devons notre succès à ce jour et qui continueront de guider nos activités tout au long de la période visée par l'orientation stratégique actuelle. Hydro Ottawa les considère comme ses quatre secteurs d'intervention clés, parmi lesquels la valeur pour la clientèle revêt une importance capitale :

- Valeur pour la clientèle : nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée.
- Santé financière : nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits.
- Efficacité organisationnelle : nous atteindrons l'excellence en matière de rendement.
- Mission sociale : nous contribuerons au bien-être de la collectivité.

## Distribution d'électricité – Aperçu de l'industrie

### RÔLE DES SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION LOCALES

Les SDL de l'Ontario reçoivent l'électricité du réseau de transport haute tension. Après avoir abaissé la tension [à 50 000 volts ou moins], elles distribuent cette électricité aux clients : les ménages, les entreprises, les établissements et l'industrie. En vertu d'une condition du permis de distribution que leur délivre l'organisme de réglementation, la Commission de l'énergie de l'Ontario, les SDL proposent aussi des services d'économie d'énergie à leurs clients.

Les SDL ontariennes exercent notamment les fonctions suivantes :

- ◉ **Planification** : Examiner la performance et les tendances, prévoir la croissance de la demande des consommateurs et élaborer les plans d'immobilisations et d'entretien.
- ◉ **Conception** : Respecter les normes et faire preuve de rigueur dans le cadre des projets et des améliorations et mettre en œuvre les plans établis.
- ◉ **Construction** : Exécuter les travaux de construction à partir du concept défini.
- ◉ **Exploitation** : Assurer l'exploitation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- ◉ **Entretien** : Gérer les biens matériels.
- ◉ **Rétablissement** : Gérer les interruptions de service et communiquer avec la clientèle.
- ◉ **Mesure** : Mesurer l'électricité consommée par le client.
- ◉ **Facturation** : Obtenir tous les renseignements relatifs à la consommation et envoyer la facture au client.
- ◉ **Règlement** : Faire office d'agent de facturation pour les autres organisations qui participent au réseau d'électricité de l'Ontario.
- ◉ **Recouvrement** : Gérer le recouvrement des paiements.
- ◉ **Économie d'énergie** : Faire la promotion des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande.
- ◉ **Service à la clientèle** : Gérer les relations avec les clients.

### ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le cadre juridique et stratégique dans lequel la Société exerce ses activités est défini principalement par le gouvernement de l'Ontario, qui adopte les lois et règlements régissant le secteur énergétique provincial. Le ministère de l'Énergie veille à la construction ou à l'expansion d'installations de production et de transport d'électricité et d'autres installations reliées à l'énergie en Ontario. De plus, en vertu de la loi, il est responsable de plusieurs organismes, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [« SIERE »], la Commission de l'énergie de l'Ontario [« CEO »] et l'Office de l'électricité de l'Ontario [« OEO »]. Depuis que le gouvernement a restructuré l'industrie de l'électricité en 1998, les entreprises de services publics fournissent des services et s'occupent de la construction et de l'entretien de l'infrastructure de manière à respecter, voire à surpasser les normes réglementaires, tout en réalisant un rendement réglementé sur le capital investi.

En avril 2012, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a mis sur pied le Comité ontarien du secteur de la distribution, qu'il a chargé de donner des conseils d'expert au gouvernement concernant les mesures à prendre pour accroître les économies dans le secteur afin de réduire le coût de la distribution d'électricité pour les consommateurs. Le Comité a publié son rapport de 2012 intitulé *Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario : Le consommateur à l'avant plan* en décembre de la même année. À la lumière d'un examen approfondi du secteur, il a proposé un nouveau modèle pour la distribution d'électricité en Ontario visant à instaurer des services publics solides, efficaces et dotés des ressources nécessaires qui permettra de réduire les coûts pour le consommateur et favorisera une croissance économique soutenue, principalement grâce au regroupement des SDL en compagnies d'électricité régionales plus importantes.

Le ministre des Finances a annoncé en avril 2014 la création du Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux, qui relève directement de la première ministre. Dans son premier rapport, publié le 13 novembre 2014, le Conseil consultatif va dans le sens des principales conclusions formulées en 2012 par le Comité ontarien du secteur de la distribution, à savoir que l'Ontario a besoin d'un réseau de distribution mieux consolidé et plus efficace et qu'il y a lieu d'examiner les obstacles à la consolidation.

Hydro Ottawa est bien placée pour tirer parti des possibilités découlant d'une consolidation régionale qui serait manifestement avantageuse pour ses clients et son actionnaire.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le ministère de l'Énergie a fusionné la SIERE et l'OEO, dont les rôles antérieurs respectifs ont été redéfinis et sont désormais assumés par la nouvelle SIERE, issue de la fusion des deux organismes.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et ses filiales exercent leurs activités sous le régime de la *Loi de 1998 sur l'électricité* [« *Loi sur l'électricité* »] et de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* [« *Loi sur la CEO* »].

La *Loi sur l'électricité* définit la structure de l'industrie de l'électricité ainsi que le rôle et les responsabilités des parties, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [« SIERE »], l'Office de la sécurité des installations électriques [« OSIE »], l'Office de l'électricité de l'Ontario [« OEO »] et l'Entité responsable des compteurs intelligents [« ERCI »]. Elle établit également les droits et obligations des distributeurs. Par exemple, les distributeurs ont l'obligation de brancher sur demande tout bâtiment situé le long de leur réseau de distribution et d'assurer un accès non discriminatoire à ce réseau.

La *Loi sur la CEO* confère l'autorité et le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs de transport et de distribution d'électricité dans la province. En plus d'approuver ou de fixer tous les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, la CEO établit les normes de service et de conduite à respecter conformément à son permis de distribution d'électricité.

En qualité de société de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée exerce des activités réglementées par la CEO et détient un permis délivré par cet organisme. En outre, les activités commerciales de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa sont soumises à des restrictions puisqu'elles sont apparentées à une société de distribution appartenant indirectement à une municipalité. Énergie Ottawa et ses sociétés affiliées détiennent aussi un permis de la CEO en qualité de détaillants et de producteurs d'électricité.

La gamme d'activités commerciales autorisées en vertu du permis d'Hydro Ottawa limitée a été élargie en 2009 à la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* [« *Loi sur l'énergie verte* »]. Elle peut maintenant posséder et exploiter des installations de production et de stockage d'énergie en respectant certains critères établis. En vertu de la *Loi sur l'énergie verte*, tous les distributeurs doivent déposer auprès de la CEO un plan visant à favoriser la production d'énergie renouvelable et la mise en place d'un réseau intelligent. Cette loi a aussi modifié le mandat de la CEO, qui doit désormais promouvoir l'économie d'énergie et la gestion de la demande, faciliter la mise en place d'un réseau intelligent et favoriser la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable ainsi que l'utilisation de l'électricité ainsi produite. Le 12 novembre 2010, le permis de distribution d'Hydro Ottawa limitée a été modifié de manière à refléter l'obligation d'atteindre les cibles établies en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande, qui fait désormais partie de son mandat. La Société a déposé un plan en vertu de la *Loi sur l'énergie verte* en même temps que sa demande tarifaire de 2012. La *Loi sur l'énergie verte* prévoit des échéanciers obligatoires et des exigences en matière d'information à chaque étape d'un processus établi pour le raccordement des installations dont la production d'électricité sera vendue par l'intermédiaire du réseau de distribution. Un nouveau programme provincial d'économie d'énergie et de gestion de la demande annoncé en décembre 2014 par le ministère de l'Énergie a entraîné des modifications supplémentaires au permis de distribution d'Hydro Ottawa limitée concernant les activités et les cibles dans ces domaines. Ces modifications sont entrées en vigueur le 18 décembre 2014.

Le marché ontarien de l'électricité est ouvert à la concurrence tant pour le commerce de gros que de détail. Depuis 1999, les distributeurs achètent leur électricité sur le marché de gros supervisé par la SIERE et recouvrent les coûts de l'électricité conformément à la procédure imposée par la CEO. Au niveau de la vente en gros, les producteurs peuvent faire des offres sur le marché supervisé par la SIERE ou conclure un marché avec l'OEO. Au niveau de la vente au détail, les consommateurs peuvent acheter leur électricité d'un détaillant autorisé en vertu d'un contrat ou d'un distributeur autorisé, comme Hydro Ottawa limitée, dans le cadre d'un service d'approvisionnement standard [« SAS »]. Selon le principe du SAS, l'électricité est fournie aux clients par un intermédiaire de sorte que les produits tirés de la vente reflètent son coût. Le SAS fourni aux clients résidentiels et aux petits clients commerciaux est facturé selon une grille tarifaire réglementée [tarification par paliers] ou en fonction de la période de consommation. La CEO fixe les tarifs d'électricité pour la province deux fois par an, soit en mai et en novembre, en s'appuyant sur les coûts de production prévus.

La CEO comptabilise dans un compte d'écart le montant correspondant à la différence entre les coûts prévus et les coûts réels jusqu'à ce que les futurs tarifs réglementés permettent de remettre le solde à zéro. Pour les autres clients, le tarif est déterminé en fonction du prix sur le marché au comptant provincial ou selon les modalités d'un contrat de vente au détail.

Que les clients aient conclu un contrat avec un détaillant ou qu'ils soient approvisionnés selon la formule du SAS, il incombe à Hydro Ottawa limitée de fournir l'électricité par l'intermédiaire de son réseau de distribution à tous les clients se trouvant sur le territoire visé par son permis.

## DÉTERMINATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION

Les sociétés de distribution d'électricité ontariennes, comme Hydro Ottawa limitée, recouvrent leurs coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution prenant en compte les coûts liés aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure de distribution, notamment les lignes aériennes, les câbles souterrains, les poteaux électriques ainsi que les postes de distribution et les postes de transformation locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locaux, y compris les compteurs intelligents;
- le service à la clientèle et les interventions d'urgence.

Avant de pouvoir modifier leurs tarifs, les SDL doivent soumettre une demande tarifaire à l'approbation de la CEO, qui suit un processus pluriannuel pour fixer les tarifs de distribution d'électricité. Ce processus a pour objet d'encourager les sociétés de distribution à maximiser leur efficacité, tout en générant les produits voulus pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement des consommateurs.

En 2011, dans le contexte d'un vaste examen du cadre réglementaire du secteur provincial de l'électricité, la CEO a amorcé un examen du modèle de mécanisme de réglementation par incitatifs de troisième génération pour les distributeurs d'électricité en Ontario. Ce cadre, qui a été utilisé pendant les cinq dernières années, suscite plusieurs préoccupations chez les distributeurs. Par exemple, ils estiment que celui-ci ne permet pas un recouvrement adéquat pour les dépenses en immobilisations au cours des années intermédiaires entre deux révisions. Le 18 octobre 2012, la CEO a annoncé un nouveau cadre stratégique pour la réglementation de l'industrie ontarienne de l'électricité [*Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario : Une approche axée sur le rendement*]. Reconnaissant que les besoins des SDL en matière de dépenses en immobilisations varient au fil du temps, le nouveau cadre propose trois modèles entre lesquels les SDL pourront choisir pour établir leurs tarifs :

- mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération [qui convient à la plupart des distributeurs];
- mécanisme de réglementation par incitatifs personnalisé [qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital sont élevés ou très variables];
- mécanisme de réglementation par incitatifs annuel [qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital supplémentaire sont limités].

D'après la CEO, ces modèles offriront des options appropriées aux distributeurs ayant des besoins en capital différents et régleront les problèmes soulevés par les distributeurs concernant le recouvrement des dépenses en immobilisations, tout en leur permettant de mettre davantage l'accent sur la valeur pour la clientèle et le service. Au cours de 2013, les détails concernant chacun des modèles de réglementation ont été précisés avec l'aide de groupes de travail composés d'employés de distributeurs d'électricité et de la CEO ainsi que de représentants de groupes de consommateurs. En novembre 2013, la CEO a publié son rapport final sur les détails du mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération et du mécanisme de réglementation par incitatifs annuels. Hydro Ottawa a participé activement à l'élaboration des politiques au sein de groupes de travail et par d'autres moyens, ce qui a influé sur la conception finale des modèles de mécanisme de réglementation. Les distributeurs peuvent déposer une demande selon l'un des trois nouveaux modèles pour établir leurs tarifs de 2015.

Les tarifs d'Hydro Ottawa pour 2014 et 2015 ont été établis au moyen du mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération. Selon cette méthode, les tarifs de l'entreprise ont été ajustés de 1,4 et 1,3 % respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La CEO a jugé que ces ajustements en fonction de l'inflation étaient appropriés pour les distributeurs d'électricité.

En raison des besoins en capital élevés prévus, Hydro Ottawa prévoit de présenter à la CEO au début de 2015 une demande tarifaire en vertu du mécanisme de réglementation par incitatifs personnalisé pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2020. La CEO tiendra un processus d'audience ouvert et transparent tout au long de 2015. Hydro Ottawa s'attend à connaître sa décision au cours du quatrième trimestre de 2015.

Les coûts et les tarifs varient d'un distributeur à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance ainsi que la densité et la croissance démographiques. Les différences de coût entre les sociétés de distribution peuvent aussi être attribuables à la proportion relative de clients résidentiels, commerciaux et industriels.

La facture d'électricité comprend les frais liés à l'électricité proprement dite, aux services sur le marché de gros, aux services de transport et de distribution, au remboursement de la dette et à la taxe de vente harmonisée. Mis à part les produits tirés des services de distribution, les produits découlant de tous ces frais sont perçus auprès des clients sur la base des coûts imputables. Tout écart entre les coûts et les produits perçus est considéré comme un actif ou un passif réglementaire dont le solde sera remis à zéro grâce au rajustement des tarifs au cours d'une période ultérieure. La SDL conserve uniquement les produits tirés des services de distribution, qui ne représentent qu'environ 20 % de la facture d'électricité. Les tarifs de distribution, approuvés par la CEO, comprennent des frais fixes et des frais variables déterminés selon la consommation d'électricité ou la demande de pointe. Chaque année, la CEO compare les frais de fonctionnement par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon l'Annuaire des producteurs d'électricité 2013, publié en août 2014, Hydro Ottawa s'est classée à ce titre dans le quartile des coûts les plus bas, plus précisément au 15<sup>e</sup> rang sur 73 distributeurs.

## Certains résultats financiers consolidés

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS [SOMMAIRE]

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013	Variation
<b>Produits</b>			
Recouvrement de l'énergie électrique	799 272	768 079	31 193
Distribution de l'énergie électrique et autres produits	213 077	208 288	4 789
	<b>1 012 349</b>	<b>976 367</b>	<b>35 982</b>
<b>Charges</b>			
Achat d'énergie électrique	795 703	765 151	30 552
Frais de fonctionnement	123 258	114 291	8 967
	<b>918 961</b>	<b>879 442</b>	<b>39 519</b>
<b>Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement</b>	<b>93 388</b>	<b>96 925</b>	<b>(3 537)</b>
Amortissement	39 629	40 322	(693)
Perte de valeur	4 023	-	4 023
Frais de financement	17 401	14 645	2 756
Paiements tenant lieu d'impôts sur le bénéfice des sociétés	1 812	9 410	(7 598)
	<b>62 865</b>	<b>64 377</b>	<b>(1 512)</b>
Participation ne donnant pas le contrôle	(205)	(406)	201
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>30 318</b>	<b>32 142</b>	<b>(1 824)</b>

En 2014, le bénéfice net a diminué d'environ 1,8 million de dollars [6 %]. Cette baisse est attribuable en grande partie à la perte de valeur de 4,0 millions reconnue à la suite de la décision d'Hydro Ottawa de procéder à une expansion considérable des installations de production aux chutes de la Chaudière comme il est indiqué ci-après sous la rubrique « Perte de valeur ». Par ailleurs, les frais de fonctionnement d'Hydro Ottawa ont aussi augmenté en raison des hausses inflationnistes et contractuelles, par exemple au titre de la rémunération, ainsi que des nouvelles initiatives opérationnelles. L'augmentation des frais de fonctionnement a été compensée en partie par la faible hausse des produits de la distribution de l'énergie électrique et autres ainsi que par une réduction des impôts découlant de l'amortissement accéléré du nouveau système d'information sur les clients Customer Care and Billing [« système CC&B »] qui a été mis en œuvre au cours de l'année.

## PRODUITS

Les produits proviennent de la distribution de l'énergie électrique, de la vente de l'électricité produite, des services de gestion de l'énergie, des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'activités variées. En 2014, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé plus de 1,0 milliard de dollars, soit une augmentation de 36,0 millions [4 %].

Le coût de l'énergie électrique recouvré auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits de l'entreprise. Le coût de l'électricité est un montant transféré, si bien que le risque positif ou négatif pour le rendement financier d'Hydro Ottawa est minime. Le recouvrement de l'énergie électrique par Hydro Ottawa limitée a augmenté de 31,2 millions de dollars [4 %], surtout en raison de l'augmentation des tarifs et du rajustement global compris dans le coût d'achat de l'électricité.

En excluant le recouvrement de l'énergie électrique, les produits ont augmenté de 4,8 millions de dollars [2 %] par rapport à 2013. Les produits tirés de la distribution de l'énergie électrique reflètent les tarifs de distribution approuvés par la CEO et la quantité d'électricité consommée. Ils se sont accrus de 4,2 millions [3 %] par rapport à 2013 en raison de l'augmentation de la clientèle et de la modeste hausse des tarifs déterminée au moyen du mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération. Le recouvrement d'énergie électrique a augmenté de nouveau, de 3,6 millions de dollars en 2014, grâce aux programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, mais les revenus associés aux activités variées ont diminué de 3,1 millions par rapport à 2013, alors qu'un montant élevé avait été récupéré au titre d'un contrat à coûts recouvrables. Les produits qu'Énergie Ottawa tire de la production d'électricité sont demeurés élevés. N'eût été de la nécessité de mettre à l'arrêt des installations de production pour procéder à la réfection du batardeau de Bronson, ils auraient été supérieurs d'environ 1,9 million par rapport à 2013. Toutefois, Énergie Ottawa a fourni davantage de services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux que l'année précédente, ce qui a plus que compensé le manque à gagner au titre de la production.

## CHARGES

Le coût d'achat de l'électricité représente le coût de l'électricité fournie aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût de l'électricité proprement dite, les frais de service sur le marché de gros, les frais de transport et le rajustement global prélevé par la SIERE, déduction faite de l'électricité qu'Énergie Ottawa produit et fournit à Hydro Ottawa limitée en tant que producteur intégré sur le territoire desservi par cette dernière. Le coût d'achat de l'électricité a augmenté de 30,6 millions de dollars [4 %], principalement en raison de l'augmentation des tarifs et du rajustement global. Le rajustement global prend en compte les écarts entre le prix du marché et les tarifs versés aux producteurs réglementés et sous contrat ainsi que les programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Lorsque le prix de l'électricité sur le marché au comptant est inférieur, le rajustement global est plus élevé pour couvrir les coûts supplémentaires au titre des contrats énergétiques et de toute autre production à tarifs réglementés.

Les frais de fonctionnement pour l'année se sont chiffrés à 123,3 millions de dollars, soit 9,0 millions de plus qu'en 2013. Cette augmentation est attribuable en partie à la hausse d'environ 2,3 millions [3 %] des coûts de rémunération négociée et établie en fonction de l'inflation ainsi qu'à la hausse de 4,2 millions des frais d'entretien et autres frais de fonctionnement et d'administration. L'augmentation des chargées liées à l'entretien est attribuable en grande partie à deux éléments, soit un projet d'élagage intensif d'arbres visant à dégager les lignes aériennes pour améliorer la résistance aux tempêtes, qui a été lancé en 2014 sur l'ensemble du territoire desservi par Hydro Ottawa, ainsi que la réparation de l'équipement endommagé par la tempête de vent du 5 septembre 2014, qui a privé de courant 17 000 clients. Par ailleurs, les coûts des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande se sont accrus de 3,9 millions de dollars par rapport à 2013, mais cette augmentation est compensée par une hausse correspondante des produits.

## AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement des immobilisations corporelles d'Hydro Ottawa ont augmenté de 1,2 million en 2014. Cette légère hausse est principalement attribuable aux investissements soutenus dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société. En revanche, les charges d'amortissement des actifs incorporels ont diminué de 1,9 million lorsque les coûts du système de facturation antérieur d'Hydro Ottawa ont été pleinement amortis à la fin de 2013. Ce système a été remplacé en mars 2014 par le système d'information sur les clients amélioré [CC&B].

## PERTE DE VALEUR

Le 7 février 2014, l'OEO a attribué un contrat municipal à Chaudière Hydro L.P., filiale d'Énergie Ottawa, en vertu du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydraulique [« le contrat en vertu du POSEH »] pour produire de l'énergie hydraulique renouvelable. À la suite de ce contrat, la Société a entrepris un projet pluriannuel visant à construire une nouvelle centrale, ce qui accroîtra de 20 MW la puissance du parc électrique aux chutes de la Chaudière. La nouvelle centrale devrait entrer en exploitation commerciale au cours du quatrième trimestre de 2017. Chaudière Hydro L.P. doit mettre hors service de façon permanente les deux centrales du côté ontarien aux chutes de la Chaudière en juillet 2015 pour permettre la construction de la nouvelle centrale hydraulique. C'est pourquoi la Société a enregistré une perte de valeur de 4,0 millions de dollars, soit 2,8 millions au titre des centrales et de l'équipement et 1,2 million pour un contrat d'achat d'électricité conclu avec Hydro-Québec, car la nouvelle installation sera plutôt exploitée en vertu du nouveau contrat en vertu du POSEH.

## FRAIS DE FINANCEMENT

Les frais de financement ont augmenté en 2014 en raison de l'émission en mai 2013 de débentures de premier rang non garanties pour un montant de 150 millions de dollars.

## PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Le taux d'imposition effectif de la société a été ramené de 22,4 % en 2013 à 5,6 % en 2014. Cette baisse découle des effets des écarts permanents et temporaires entre la comptabilisation et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Plus précisément, le système CC&B d'Hydro Ottawa limitée, qui a été mis en service en 2014, fait l'objet d'un amortissement accéléré à des fins fiscales, ce qui a entraîné une diminution notable des impôts courants. Comme la Société est en mesure de recouvrer les futurs paiements tenant lieu d'impôts grâce aux rajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO, elle enregistre un passif et un actif correspondant au montant des futurs impôts qui devraient être remboursés aux clients ou recouverts auprès d'eux à même les futurs tarifs. Pour obtenir plus de détails sur les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, voir les notes 2f)iv) et 21 afférentes aux états financiers consolidés.

## BILAN CONSOLIDÉ (SOMMAIRE)

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013	Variation
Actif à court terme	160 571	183 697	(23 126)
Actif à long terme	899 722	824 859	74 863
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 060 293</b>	<b>1 008 556</b>	<b>51 737</b>
Passif à court terme	193 746	162 239	31 507
Passif à long terme	468 476	462 164	6 312
<b>Total du passif</b>	<b>662 222</b>	<b>624 403</b>	<b>37 819</b>
Capitaux propres	398 071	384 153	13 918
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 060 293</b>	<b>1 008 556</b>	<b>51 737</b>

### ACTIF

Le total de l'actif a progressé d'environ 51,7 millions de dollars en 2014. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, dont la valeur a grimpé de 75,4 millions à la suite d'investissements soutenus dans l'infrastructure de distribution et de production d'électricité. Elle est contrebalancée par une diminution de 24,7 millions des produits non facturés associée au passage en cours d'exercice à un cycle de facturation mensuel pour les clients résidentiels et les petits clients commerciaux d'Hydro Ottawa. L'adoption de la facturation mensuelle a coïncidé avec la mise en service du nouveau système CC&B de l'entreprise.

### PASSIF

Le total du passif a augmenté de 37,8 millions de dollars en 2014. Cette hausse découle en grande partie d'une augmentation de 22,6 millions des achats d'électricité à payer, de 7,1 millions de la dette bancaire de la Société et de 15,7 millions des obligations au titre de l'apport de capital reconnues au cours de l'année. Les achats d'électricité à payer coïncident avec l'augmentation des charges et des coûts associés au rajustement global connexes en 2014, mais les obligations au titre de l'apport de capital ont augmenté en vertu d'un calcul de rajustement à l'égard des ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts conclus par Hydro Ottawa limitée avec Hydro One Networks Inc. Comme la charge prévue initialement en vertu de ces ententes était plus élevée que la charge réelle et la charge prévue révisée, Hydro Ottawa est maintenant tenue de combler l'écart de 15,7 millions de dollars.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SOMMAIRE)

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013	Variation
Dette bancaire au début de l'exercice	(8 853)	(77 357)	68 504
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	108 614	49 430	59 184
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(101 145)	(112 184)	11 039
Flux de trésorerie provenant des [affectés aux] activités de financement	(14 571)	131 258	(145 829)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	(15 955)	(8 853)	(7 102)

### FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

En 2014, les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement ont augmenté de 59,2 millions de dollars, principalement en raison des fluctuations à la hausse du fonds de roulement, à savoir une augmentation des rentrées de fonds de 41,4 millions à la suite du passage à la facturation mensuelle et une remontée des rentrées de fonds de 21,8 millions en raison de l'augmentation des créditeurs et charges à payer par suite du montant élevé des achats d'électricité à payer à la fin de l'exercice.

### FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

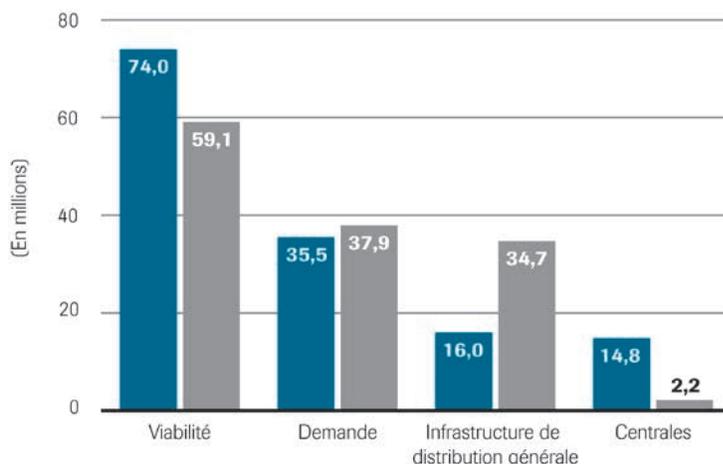
En 2014, l'investissement total au titre des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, déduction faite du capital d'apport, s'est chiffré à environ 121 millions de dollars [101 millions – déduction faite des opérations sans effet sur la trésorerie, par exemple l'achat d'immobilisations compris dans les créditeurs et charges à payer et le produit de leur cession]. Pour en savoir plus, voir la section « Dépenses en immobilisations » ci-après.

### FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En 2014, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée à cet égard. Ils se sont chiffrés à 19,3 millions de dollars en fonction des résultats de 2013, comparativement à 18,6 millions en 2013 en fonction des résultats de 2012. De plus, les flux de trésorerie de l'année précédente comprenaient l'émission de débetures pour un montant de 150 millions en mai 2013.

## DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements dans le réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée demeurent élevés. Hydro Ottawa a beaucoup investi dans son réseau de distribution et son infrastructure vieillissante encore une fois en 2014. Les dépenses en immobilisations brutes ont alors atteint 140,4 millions de dollars. Après déduction du capital d'apport, ces dépenses sont de 121,2 millions, soit une hausse de 9,5 millions [9 %] par rapport à 2013. Le graphique ci-après illustre les dépenses en immobilisations selon la catégorie pour 2014 et 2013.



En 2014, les dépenses en immobilisations comprenaient environ 74 millions de dollars pour l'amélioration de la viabilité afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de distribution; 36 millions pour les projets portant sur la demande [compensés en partie par le capital d'apport de 19 millions], ce qui comprend les projets d'expansion dirigés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial ainsi que les projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 16 millions pour l'infrastructure de distribution générale, notamment celle de technologie de l'information, le parc de véhicules et d'autres charges variées; ainsi que 15 millions pour les centrales, ce qui comprend les travaux préliminaires pour l'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

En 2014, la Société a installé 1 057 nouveaux poteaux électriques, 374 nouveaux transformateurs et 209 km de lignes aériennes. Plus de 210 projets d'immobilisations axés sur la demande ont été lancés, notamment le branchement de 4 310 nouveaux clients résidentiels et de 713 nouveaux clients commerciaux.

Les dépenses au titre de l'infrastructure de distribution générale ont été nettement plus élevées au cours de la dernière année, car elles englobent la majeure partie des coûts associés au nouveau système CC&B. Les dépenses liées aux centrales ont également augmenté en raison des coûts de réfection du batardeau de Bronson et du début des travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

## ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, plus précisément le 2 février 2015, la Société a réalisé un placement en deux tranches de débetures de premier rang non garanties constitué de 200 millions de dollars de débetures à 2,614 % sur 10 ans et de 175 millions de débetures à 3,639 % sur 30 ans. Elle a utilisé les montants ainsi obtenus pour refinancer ses 200 millions de débetures de série 2005 - 1 échéant le 9 février 2015 et le solde de sa facilité de crédit ainsi que pour répondre à ses besoins organisationnels généraux, entre autres des dépenses en immobilisations nécessaires.

Le 23 mars 2015, la Société, par l'entremise de sa filiale Énergie Ottawa, a conclu une convention d'achat d'actions et de parts en vue d'acquérir diverses entités dans le secteur de la production d'énergie. La convention renferme de nombreuses conditions de clôture qui peuvent avoir une incidence importante sur le prix d'achat total. Il est donc impossible pour le moment de déterminer la valeur de l'engagement d'achat. À l'heure actuelle, on prévoit que cette transaction sera conclue au deuxième trimestre de 2015.

## LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les liquidités et les ressources en capital de la Société proviennent principalement des activités de fonctionnement, de la facilité de crédit et du produit des obligations auxquels elle fait appel selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour les dépenses en immobilisations affectées à l'entretien du réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée, le coût de l'électricité, les dépenses d'intérêt et les exigences prudentielles.

Le 21 juillet 2014, la Société a renouvelé sa facilité de crédit, qui a ainsi été portée à 336 millions de dollars. Elle peut utiliser cette facilité jusqu'à concurrence de 75 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. En outre, une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de trois ans de 100 millions de dollars demeure disponible pour les dépenses en immobilisations et les acquisitions de valeur plus élevée. Afin que la Société dispose des liquidités appropriées, une ligne de crédit supplémentaire d'un an de 150 millions de dollars a été obtenue. S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures à ce montant seront financées grâce à l'émission d'obligations.

Au 31 décembre 2014, la Société avait utilisé 9,3 millions de dollars sous forme de lettres de crédit de soutien et 37 millions sous forme d'emprunts à court terme à même sa facilité de crédit. Le montant restant est suffisant pour couvrir le fonds de roulement déficitaire à court terme généré chaque mois pour régler la facture des coûts d'électricité émise par la SIERE en attendant de recevoir les paiements des clients.

Les obligations de la Société sont assorties d'engagements généralement associés à ce type de dette [pour obtenir plus de détails, voir les notes 15 et 16 afférentes aux états financiers consolidés]. La Société est en conformité avec ces engagements en date du 31 décembre 2014.

Pour obtenir plus de détails sur les sources de liquidités et de ressources en capital de la Société, voir les notes 9, 15 et 19b) des états financiers consolidés.

## COTE DE CRÉDIT

Le Dominion Bond Rating Service [« DBRS »] et les Standard and Poor's Rating Services Inc. [« S&P »] ont attribué de nouveau à la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable, soulignant une fois encore que la solide position concurrentielle de la Société et sa clientèle à l'abri de la récession créent un excellent profil de risque commercial. La cote de crédit élevée d'Hydro Ottawa au cours des dernières années est le fruit de ses politiques financières prudentes, de son solide rendement opérationnel et de son faible risque commercial.

## ESTIMATIONS ET CONVENTIONS COMPTABLES

### ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTES

La préparation des états financiers consolidés, en conformité avec les PCGR du Canada prébasculément, oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, de l'actif et du passif consolidés et sur la divulgation des engagements et des éventualités en date des états financiers.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses considérées comme étant raisonnables dans les circonstances. Puisque ces estimations font appel au jugement et comportent une certaine part d'appréciation et d'incertitude, les montants déclarés dans les états financiers pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables ci-après reposent sur le jugement de la direction et les hypothèses qu'elle a posées pour préparer les états financiers et c'est pourquoi elles sont considérées comme étant importantes. Les renvois aux notes afférentes aux états financiers correspondantes sont indiqués entre crochets :

- Durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels [note 2j) et k)]
- Produits non facturés [note 2g)iii)]
- Actif et passif réglementaires [note 6]
- Obligations au titre de l'apport de capital [note 13]
- Avantages sociaux futurs [note 14]
- Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés [note 21]
- Provision pour créances douteuses [note 19b)ii)]
- Passifs éventuels [note 22]

### MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada [« CNC »] a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues de passer aux Normes internationales d'information financière [« International Financial Reporting Standards – IFRS »] à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société n'a pas cette obligation. Toutefois, en sa qualité d'entreprise de services publics appartenant à une municipalité, elle doit adopter les mêmes règles comptables de base que toute entreprise ayant une obligation d'information du public.

À la date de transition initiale, les IFRS ne renfermaient aucune norme standard sur les activités à tarifs réglementés. En raison de l'importance de cette question au Canada, le CNC a reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la date de transition aux IFRS prévue à l'origine pour les entités admissibles qui mènent des activités à tarifs réglementés en attendant que l'International Accounting Standards Board [« IASB »] ait terminé d'élaborer une norme provisoire. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les entités admissibles peuvent continuer à présenter leurs résultats selon les PCGR du Canada prébasculément.

Le 30 janvier 2014, l'IASB a émis la norme provisoire IFRS 14 – *Comptes de reports réglementaires* [« IFRS 14 »], qui permet aux entités menant des activités à tarifs réglementés qui ne sont pas encore passées aux IFRS de maintenir leurs pratiques concernant ce type d'activités. Cette norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et son adoption anticipée est autorisée. La Société adoptera les IFRS et elle adoptera de façon anticipée l'IFRS 14 le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Société a évalué les répercussions de l'adoption des IFRS et elle examine actuellement son incidence sur la présentation de l'information financière.

## RESSOURCES ESSENTIELLES AUTRES QU'EN CAPITAL ET PROCESSUS INTERNES

### RESSOURCES ESSENTIELLES AUTRES QU'EN CAPITAL

La Société compte au-delà de 650 employés, dont plus de 90 % travaillent à Hydro Ottawa limitée.

Plus de 40 % des employés d'Hydro Ottawa seront admissibles à la retraite d'ici 2023. Près de 60 % d'entre eux font partie des corps de métier et du personnel technique et les autres 40 %, du personnel administratif, professionnel et de bureau. Ces proportions sont représentatives d'une tendance générale du profil démographique de l'effectif des entreprises de services publics en Ontario et dans le reste du pays.

En prévision de ces départs à la retraite, Hydro Ottawa s'est dotée d'une vaste stratégie intégrée de gestion des compétences pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé, par exemple :

- de vastes programmes d'apprentissage à l'interne ainsi qu'un programme de stages de formation et de perfectionnement pour disposer de gens de métier et d'ingénieurs qualifiés;
- un programme de planification et de gestion de la relève ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement pour s'assurer que des employés qualifiés seront bien préparés à occuper des postes clés;
- une approche proactive en matière de gestion et de transfert du savoir pour les postes clés, notamment des stratégies reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités, afin que la transition se fasse sans heurt entre ses travailleurs d'expérience et les prochaines générations;
- un plan de diversité pour créer et appuyer un effectif de talent représentatif de la diversité des collectivités que dessert l'entreprise;
- des partenariats avec l'industrie et des établissements d'enseignement à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des compétences, particulièrement avec le Collège Algonquin afin d'offrir le programme de formation de monteurs de lignes électriques et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents visant à favoriser une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et à promouvoir la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [« Ontario Municipal Employees Retirement System – OMERS »]. Par suite de l'acquisition d'actifs de Domtar Inc. le 20 novembre 2012, la Société a créé un régime de retraite à prestations déterminées à l'intention d'une vingtaine d'anciens employés de cette entreprise. Un comité de retraite a été mis sur pied pour prendre en charge la gestion, le fonctionnement et l'administration de ce régime. Par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance et des ressources de gestion, ce comité relève du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

## PROCESSUS INTERNES

Divers processus et technologies internes ont été mis en place pour accroître la viabilité et améliorer la gestion des actifs de distribution d'électricité et le service à la clientèle, notamment en automatisant davantage le réseau et en renforçant sa fiabilité grâce à un rétablissement plus rapide du service. Hydro Ottawa estime important de s'engager en faveur de la viabilité non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi parce que c'est rentable.

En 2014, la Société a continué de tirer parti de l'accès des consommateurs à l'information sur leur compte en leur offrant des options libre-service qui ont permis d'améliorer la satisfaction de la clientèle, de réduire le nombre de plaintes et de réaliser des gains d'efficacité. Au 31 décembre 2014, plus de 122 000 clients [38 %] étaient inscrits à MonLienHydro, portail Web de service à la clientèle qui propose plusieurs options libre-service. Près de 86 000 clients avaient adopté la facturation en ligne et plus de 66 000 avaient adhéré au régime de prélèvement automatique, qui est plus pratique pour eux et plus efficace pour l'entreprise. Les options Web offertes sur les appareils mobiles ont continué de gagner en popularité auprès des clients en 2014. Hydro Ottawa met à leur disposition plusieurs fonctions donnant accès à l'information sur leur compte ainsi qu'au système de communication de renseignements sur les interruptions de service, qui lui a d'ailleurs valu un prix. L'application mobile est offerte sur les plateformes iPhone, Android et BlackBerry.

En 2014, Hydro Ottawa a continué de déployer une fonction permettant à son personnel de couper et de rétablir à distance l'alimentation en électricité des clients. Il est ainsi possible de rebrancher les clients plus rapidement et de réduire le nombre de tournées en camion nécessaires pour intervenir en cas de défaut de paiement. Plus de 11 000 compteurs sont maintenant dotés de cette fonction.

Une amélioration remarquable du système d'information sur les clients et de facturation d'Hydro Ottawa a été menée à bien et déployée le 6 mars 2014. En parallèle à cette mise à niveau, l'entreprise a adopté un mode de facturation mensuel pour tous les clients résidentiels et les petits clients commerciaux, qui recevaient auparavant une facture tous les deux mois. Par ailleurs, la CEO a publié le 5 février 2015 les modifications proposées au code des réseaux de distribution, en vertu desquelles chaque distributeur d'électricité de l'Ontario devrait avoir adopté la facturation mensuelle pour ses clients résidentiels et ses petits clients commerciaux au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Hydro Ottawa se conforme déjà pleinement aux nouvelles règles proposées à cet égard.

Par ailleurs, Hydro Ottawa limitée conserve encore une fois sa certification à plusieurs normes internationales, notamment les normes ISO 9001 – *Systèmes de management de la qualité*, ISO 14001 – *Systèmes de management environnemental* et OHSAS 18001 – *Occupational Health and Safety Management System*. La certification à ces deux dernières normes a été attribuée en 2014 aux installations de production et aux activités commerciales d'Énergie Ottawa. Des audits internes et des audits externes par des tiers sont menés chaque année pour confirmer et maintenir la certification et renouveler l'accréditation comme l'exigent les normes.

La Société continue d'accorder une importance particulière à la maîtrise des coûts et à l'amélioration de la productivité pour renforcer sa santé financière et son rendement opérationnel. La CEO définit les cibles d'amélioration de la productivité pour les distributeurs d'électricité dans le cadre de son mécanisme de réglementation par incitatifs et la Société s'efforce de réaliser des gains d'efficacité à la grandeur de l'entreprise en plus d'atteindre ces cibles. Mentionnons notamment le déploiement d'un outil d'optimisation de l'actif en 2014 et d'un outil de gestion des équipes mobiles pour 2015. Également en 2014, Hydro Ottawa a mis sur pied une équipe de productivité pour élaborer des indicateurs de productivité et elle a commencé à suivre les progrès réalisés et à en rendre compte chaque trimestre.

Enfin, dans le cadre d'une vaste stratégie organisationnelle, Hydro Ottawa concentre ses efforts sur la nécessité d'améliorer la productivité grâce à la consolidation des tâches, à la rationalisation de l'effectif en vue d'un redéploiement privilégiant l'embauche de gens de métier et à l'évaluation en continu des possibilités d'externalisation des travaux qui ne sont pas considérés comme un aspect primordial de la prestation de services ou qui n'y apportent aucune valeur ajoutée.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Pour continuer à connaître du succès, la Société devra gérer et maîtriser le risque, conserver sa souplesse et s'adapter efficacement à l'évolution de l'environnement où elle exerce ses activités.

Le système intégré de gestion du risque de la Société établit le cadre qui lui permet de cerner les risques et les possibilités influant sur son orientation stratégique et ses activités commerciales et d'y réagir en procédant de manière efficace, uniforme et intégrée. Un cycle annuel de planification opérationnelle permet d'examiner continuellement les hypothèses et l'état du marché où la Société exerce ses activités.

Hydro Ottawa continue de surveiller et de gérer les risques et les sources de risque traditionnels qui sont structurels au sein de l'industrie et de l'environnement réglementé. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information et de la technologie opérationnelle; le profil démographique de la main-d'œuvre, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques budgétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risques peuvent influencer sur l'évolution de l'industrie, elle-même susceptible de présenter des risques nouveaux et imminents qu'il faut gérer de manière efficace.

### ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Hydro Ottawa exerce ses activités dans un environnement réglementé. Des changements substantiels aux politiques et à la réglementation pourraient nuire à son rendement. Mentionnons notamment les modifications à la réglementation des tarifs, aux politiques régissant la production, l'achat ou la vente d'énergie renouvelable et d'énergie propre ou l'établissement des tarifs connexes, les émissions de carbone, l'économie d'énergie et la gestion de la demande ainsi que le regroupement des sociétés de distribution locales ou les restrictions touchant la prestation de services publics.

La CEO approuve les tarifs de distribution d'électricité à l'échelle locale en s'appuyant sur la croissance de la charge et le niveau de consommation prévus. Hydro Ottawa limitée lui demandera l'autorisation de réviser ses tarifs de distribution pour la période allant de 2016 à 2020. Les nouveaux tarifs proposés sont fondés sur les prévisions de demande de pointe d'électricité [« charge »] et de consommation d'énergie. Si l'organisme de réglementation n'autorise pas les tarifs prévus, la capacité de la Société à maintenir et à exploiter le réseau de distribution d'électricité de façon fiable et sécuritaire, à maintenir la satisfaction de la clientèle et à investir dans son infrastructure de distribution pourrait en souffrir, de même que son bénéfice. Des charges et une consommation d'énergie ne correspondant pas aux prévisions pourraient également avoir une incidence sur les résultats financiers.

Une incertitude de longue durée en Ontario entourant l'orientation stratégique en ce qui a trait au regroupement et à l'intégration des sociétés de distribution locales pourrait limiter les possibilités de croissance.

## INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION VIEILLISSANTE

Hydro Ottawa a élaboré un Plan de gestion des actifs à long terme pour investir progressivement les montants requis afin de remplacer son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées, tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Les actifs vieillissants présentent un double risque pour les sociétés de distribution locales : en plus d'être particulièrement vulnérables aux défaillances [par exemple en cas de phénomène météorologique extrême], ils accroissent la complexité et le coût du rétablissement du courant sur le réseau de distribution.

Comme la Société participe au Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association, elle est redevable de tout appel de fonds supplémentaires si les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvrent pas les coûts, par exemple ceux des demandes d'indemnisation. La Société est exposée au risque de sinistres de tous les participants à cet échange.

## ÉCONOMIE

La conjoncture économique locale et nationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de la Société en raison d'éléments tels que les taux d'intérêt, l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée ainsi que la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

## COTE DE CRÉDIT

De futurs changements importants au chapitre de l'orientation de la politique macro-économique ainsi que des risques commerciaux ou financiers pourraient avoir une incidence sur la cote de crédit actuelle de la Société [« A » assortie d'une tendance stable].

## DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PARTENAIRES

Les possibilités de croissance actuelles et futures peuvent reposer sur la présence de partenaires intéressés qui sont en mesure d'obtenir des résultats répondant aux attentes à long terme. La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre ses objectifs de croissance pourrait être en péril faute de municipalités souhaitant participer à la prestation des services publics ou de partenaires intéressés à effectuer des fusions et des acquisitions ou encore si des partenaires clés obtiennent de mauvais résultats.

## RÉGIMES DE RETRAITE

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire d'OMERS. Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations en matière de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui correspondent à la Société. Un déficit de financement ou des pertes nettes éventuels d'OMERS pourraient entraîner une augmentation des contributions des membres et des employeurs.

Hydro Ottawa a récemment créé un régime de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés d'Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants en adoptant des procédures financières et d'investissement et des mécanismes de surveillance appropriés comme l'exige la loi. La volatilité des marchés financiers et de capitaux mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations en matière de prestations de retraite et la charge de retraite nette connexe. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement à long terme prévus. Les changements induits par le marché se répercutant sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement le rendement réel des actifs des régimes de retraite.

## INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Le rendement de la Société repose sur des systèmes technologiques complexes, notamment les systèmes d'information sur les clients et de facturation, les compteurs évolués et les technologies opérationnelles comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes et les systèmes de gestion des interruptions de service. L'accroissement de l'automatisation, l'intégration des systèmes et une utilisation généralisée d'une technologie commune facilitant cette intégration et la connectivité présentent des risques imminents que la Société doit gérer de façon efficace. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate pour ce qui est de répondre aux futurs besoins en technologie ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales de la Société.

## CYBERSÉCURITÉ

Non seulement Hydro Ottawa est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données, mais aussi les systèmes sont de plus en plus gros et les données de plus en plus intégrées au sein du secteur de l'électricité. Par le fait même, la Société est plus vulnérable aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services commun pourraient mettre en danger les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

## TECHNOLOGIE DE FACTURATION EN FONCTION DE LA PÉRIODE DE CONSOMMATION

Compte tenu du nombre d'appareils, de systèmes et d'interfaces Web utilisés dans le processus des compteurs intelligents et de la facturation en fonction de la période de consommation et du nombre de fournisseurs de services externes et internes participants, le risque associé à la fiabilité et à la performance de n'importe quel élément de ce réseau intégré ou du réseau dans son ensemble pourrait perturber le cycle allant du relevé des compteurs à l'encaissement des factures des clients.

## PERCEPTIONS DES CLIENTS ET DES MÉDIAS

À la grandeur de la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques en raison des perceptions négatives des clients et des médias. Ces risques pourraient s'amplifier dans le contexte de la demande tarifaire présentée par Hydro Ottawa à la CEO pour la période allant de 2016 à 2020.

## PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

## CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers. Les tempêtes font grimper les dépenses en immobilisations et les frais d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure ou l'équipement endommagé et assurer le maintien de la fiabilité du réseau de distribution d'électricité. La variation des conditions météorologiques influe également sur les produits tirés de la distribution – de façon générale, ces produits augmentent quand les conditions sont particulièrement mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes. La production d'énergie renouvelable dépend aussi d'éléments tels que le débit d'eau [énergie hydraulique] et l'ensoleillement [énergie solaire].

## PERSPECTIVES D'AVENIR

Sous réserve des incertitudes et des risques analysés dans le présent rapport, Hydro Ottawa continuera de fournir à ses clients des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à prix concurrentiel, de produire de l'énergie verte et d'apporter son expertise en matière de services énergétiques et de conservation de l'énergie, tout en réalisant un bénéfice année après année. La Société y parviendra en continuant d'investir dans ses principaux actifs de distribution, en améliorant sa productivité et en exploitant les possibilités de croissance qui misent sur ses points forts.

Par ailleurs, la Société continue de tirer parti des possibilités d'expansion dans ses secteurs d'activité non réglementés conformément à la stratégie adoptée, comme en témoignent la réalisation d'un contrat d'achat d'énergie électrique et l'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

# États financiers consolidés

31 décembre 2014

## TABLE DES MATIÈRES

45	Rapport de la direction
46	Rapport des auditeurs indépendants
48	États consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis
49	Bilans consolidés
50	États consolidés des flux de trésorerie
51	Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit préparer et présenter les états financiers consolidés et d'autres renseignements en se fondant sur son meilleur jugement, sur des estimations et selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



---

Bryce Conrad  
Président et chef de la direction



---

Geoff Simpson  
Chef des finances

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de la  
**Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



– 2 –

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.** au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Ernst & Young* S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada  
Le 23 avril 2015

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis  
Exercice clos le 31 décembre  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Recouvrement de l'énergie électrique (note 24)	799 272 \$	768 079 \$
Distribution de l'énergie électrique (note 24)	156 616	152 392
Produits tirés de la production d'électricité	19 617	21 047
Autres produits (note 24)	36 844	34 849
	<b>1 012 349</b>	976 367
<b>Charges</b>		
Achat d'énergie électrique	795 703	765 151
Frais de fonctionnement (note 24)	123 258	114 291
Amortissement des immobilisations corporelles	33 120	31 891
Amortissement des actifs incorporels	6 509	8 431
	<b>958 590</b>	919 764
<b>Bénéfice avant les autres charges et paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>53 759</b>	56 603
Frais de financement (note 20)	17 401	14 645
Perte de valeur (notes 7 et 8)	4 023	–
	<b>21 424</b>	14 645
<b>Bénéfice avant paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>32 335</b>	41 958
<b>Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés (note 21)</b>	<b>1 812</b>	9 410
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>30 523</b>	32 548
Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (note 18)	205	406
Attribuable à l'actionnaire	<b>30 318</b>	32 142
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	<b>153 273</b>	138 242
<b>Dividendes déclarés et versés (note 17)</b>	<b>(19 300)</b>	(18 600)
<b>Recouvrement des impôts sur les dividendes remboursables (note 17)</b>	<b>–</b>	1 489
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	<b>164 291 \$</b>	153 273 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Bilan consolidé  
 Au 31 décembre  
 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Débiteurs (notes 4 et 24)	72 390 \$	70 826 \$
Paievements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir	4 298	2 372
Produits non facturés (note 5)	81 806	106 551
Charges payées d'avance	1 031	3 099
Actifs réglementaires (note 6)	31	31
Actifs d'impôts futurs (note 21)	1 015	818
	<b>160 571</b>	<b>183 697</b>
<b>Actif à long terme</b>		
Actifs réglementaires (note 6)	20 592	12 441
Immobilisations corporelles (note 7)	780 397	725 493
Actifs incorporels (note 8)	86 802	66 289
Actifs d'impôts futurs (note 21)	11 103	19 947
Actif au titre des prestations de retraite (note 14)	828	689
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 060 293</b>	<b>1 008 556</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Dette bancaire (note 9)	15 955	8 853
Créditeurs et charges à payer (notes 10 et 24)	175 850	132 898
Paievements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à payer	1	157
Passifs réglementaires (note 6)	-	19 173
Billets à payer (note 15)	925	340
Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 21)	1 015	818
	<b>193 746</b>	<b>162 239</b>
<b>Passif à long terme</b>		
Passifs réglementaires (note 6)	22 141	12 915
Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 21)	11 055	19 893
Avantages sociaux futurs (note 14)	10 419	9 065
Billets à payer (note 15)	403 208	400 413
Passifs d'impôts futurs (note 21)	6 800	6 464
Dépôts de garantie des clients	12 459	13 085
Autres passifs (note 11)	2 394	329
	<b>662 222</b>	<b>624 403</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 17)	228 453	228 453
Bénéfices non répartis	164 291	153 273
Participation ne donnant pas le contrôle (note 18)	5 327	2 427
	<b>398 071</b>	<b>384 153</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 060 293 \$</b>	<b>1 008 556 \$</b>

### Passifs éventuels et engagements (notes 22 et 23)

AU NOM DU CONSEIL,

  
 Administrateur

  
 Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé des flux de trésorerie

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :</b>		
<b>Exploitation</b>		
Bénéfice net et résultat étendu	30 523 \$	32 548 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 120	31 891
Amortissement des actifs incorporels	6 509	8 431
Perte sur cession d'immobilisations (notes 7 et 8)	2 108	1 083
Provision pour fonds utilisés durant la construction (notes 7 et 8)	(1 857)	(2 411)
Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	342	1 288
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	245	237
Avantages sociaux futurs (notes 6 et 14)	77	107
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite (note 14)	(139)	(215)
Perte de valeur (note 7)	4 023	-
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres soldes liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs (note 7)	(1 511)	5 132
Diminution (augmentation) des produits non facturés	24 745	(16 616)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	2 068	(446)
Augmentation des autres passifs (note 11)	2 169	-
Augmentation des actifs réglementaires, déduction faite des passifs (notes 6 et 14)	(16 775)	(14 949)
Augmentation des créditeurs et charges à payer (notes 7, 8 et 14)	25 049	3 296
(Augmentation) diminution des paiements tenant lieu de soldes d'impôts sur les bénéfices des sociétés (note 17)	(2 082)	54
	<b>108 614</b>	<b>49 430</b>
<b>Investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(114 284)	(112 299)
Acquisition d'actifs incorporels (note 8)	(11 484)	(23 069)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et remboursement de capital (note 8)	998	1 765
Apports sous forme d'aide à la construction (note 7)	23 625	21 419
	<b>(101 145)</b>	<b>(112 184)</b>
<b>Financement</b>		
Produit de l'émission d'obligations, déduction faite des frais d'émission de titres de créance (note 15)	-	148 857
Émission de billets à payer (note 15)	3 295	-
(Diminution) augmentation des dépôts de garantie des clients (notes 10 et 11)	(1 090)	435
Dividendes versés (note 17)	(19 300)	(18 600)
Remboursement des billets à payer (note 15)	(160)	(420)
Subvention remboursable (note 7)	(10)	(12)
Capital d'apport provenant de la participation sans contrôle (note 18)	2 694	998
	<b>(14 571)</b>	<b>131 258</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(7 102)</b>	<b>68 504</b>
<b>Dette bancaire au début de l'exercice</b>	<b>(8 853)</b>	<b>(77 357)</b>
<b>Dette bancaire à la fin de l'exercice</b>	<b>(15 955) \$</b>	<b>(8 853) \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts payés	18 750 \$	16 864 \$
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	1 208 \$	7 858 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

**Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.** (« Hydro Ottawa » ou la « Société ») a été constituée le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) tel qu'il est stipulé par la *Loi de 1998 sur l'électricité* du gouvernement de l'Ontario. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Ville d'Ottawa (l'« actionnaire »). La Société détient 100 % d'Hydro Ottawa limitée, d'Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa ») et de la Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. (« TOHI »), qui n'est pas en exploitation.

**Hydro Ottawa limitée** est une société réglementée de distribution d'électricité qui possède et exploite une infrastructure électrique et fournit des services d'approvisionnement sûrs et fiables dans les secteurs résidentiels et commerciaux de la Ville d'Ottawa et du village de Casselman pour lesquels elle détient un permis de distribution. Outre ses services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros ainsi que pour le remboursement de la dette.

**Énergie Ottawa** est une société s'occupant de la production et de la commercialisation d'énergie renouvelable. Énergie Ottawa offre également un éventail de services spécialisés de gestion d'énergie et d'approvisionnement à des organismes et sociétés ayant une consommation d'énergie élevée. Énergie Ottawa détient des participations dans les entités mentionnées ci-dessous :

- Hydro Chaudière S.E.C. a été constituée le 22 juin 2012 et est détenue à plus de 99,99 % par Énergie Ottawa et à moins de 0,01 % par Hydro Chaudière inc. (« Hydro Chaudière GP »). Hydro Chaudière S.E.C. a été constituée afin de détenir et d'exploiter trois centrales de production d'hydro-électricité et les actifs connexes acquis en 2012. Hydro Chaudière GP est une filiale en propriété exclusive d'Énergie Ottawa et a été constituée en société le 18 juin 2012 pour agir en qualité de commandité d'Hydro Chaudière S.E.C.
- Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») est une coentreprise détenue à 50,10 % constituée le 15 avril 2011 pour aider à la construction et à l'exploitation d'une centrale électrique et d'un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Lafleche, à Moose Creek, en Ontario. Moose Creek Energy Inc., coentreprise détenue à 50,00 % et constituée en société le 2 mars 2011, est le commandité de Moose Creek LP. Les activités commerciales de Moose Creek LP ont commencé le 25 janvier 2013.
- PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») est une coentreprise détenue à 60,00 % constituée en société le 10 août 2005 pour construire et exploiter une centrale électrique et un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
- Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une coentreprise détenue à 66,67 % constituée en société le 30 avril 1981 afin d'agir à titre de mandataire au nom des trois commettants de CWPI et dont le mandat est d'exploiter les installations du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais. Les installations ne sont pas détenues par CWPI; elles sont codétenues par les commettants. Aux termes de la convention d'actionnaires, toutes les charges engagées par CWPI directement liées aux installations sont remboursées en totalité en fonction des pourcentages de participation de chacun des commettants.
- 2425932 Ontario Inc. est une filiale en propriété exclusive créée le 9 juillet 2014 qui n'est pas en exploitation.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada* pour les entités ayant une obligation d'information du public (« PCGR du Canada prébasculément ») ainsi qu'aux principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») dans son *Manuel des procédures comptables*. Selon la direction, les états financiers consolidés comprennent tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales conventions comptables qui suivent.

#### a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales : Hydro Ottawa limitée, Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. et Énergie Ottawa, y compris les comptes de PowerTrail, Moose Creek LP, Hydro Chaudière S.E.C., Hydro Chaudière GP, CWPI et 2425932 Ontario Inc. Toutes les opérations intersociétés et tous les soldes réciproques ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés.

#### b) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La Société consolide les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont elle est le principal bénéficiaire, comme il est décrit dans la note d'orientation concernant la comptabilité 15 (« NOC-15 »), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, des PCGR du Canada prébasculément. Par suite de l'application de la NOC-15, l'investissement initial de capitaux propres à risque n'était toujours pas suffisant pour permettre à PowerTrail, Moose Creek LP ou CWPI de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné additionnel de ses détenteurs de capitaux propres et, ainsi, ces entités sont consolidées dans les états financiers consolidés d'Énergie Ottawa et, finalement, de la Société.

Les EDDV ont des participations ne donnant pas le contrôle, qui sont présentées séparément à titre de composantes des capitaux propres.

#### c) Participations dans des coentreprises

La Société détient une participation de 50,00 % dans Moose Creek GP, commandité de Moose Creek LP. En sa qualité de commandité, Moose Creek GP a les droits et pouvoirs pleins et exclusifs de gérer, de contrôler, d'administrer et d'exploiter l'entreprise et les affaires relativement aux engagements et à l'entreprise de Moose Creek LP. Integrated Gas Recovery Services Inc. (« IGRS »), située à Thorold, en Ontario, détient la participation restante, soit 50,00 %. Bien que la Société comptabilise sa participation dans Moose Creek GP selon la comptabilisation proportionnelle, Moose Creek GP n'a pas d'actifs, de passifs et de produits importants ou de charges importantes.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### d) Acquisition d'actifs et regroupements d'entreprises

La Société évalue l'ensemble intégré d'activités (intrants, processus, extrants) associé à un groupe d'actifs acquis pour déterminer si cet ensemble répond à la définition d'une entreprise aux termes du chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », selon les PCGR du Canada prébasculément. La contrepartie d'une acquisition est évaluée à la somme des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés et des dettes contractées auprès des propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement survient, la Société présentera dans ses états financiers consolidés les montants provisoires relatifs aux éléments dont la comptabilisation est inachevée. Au cours de l'année qui suit, la Société ajustera de manière rétroactive les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition, informations qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

Les coûts de transaction relatifs à un regroupement d'entreprises sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés à titre de frais d'administration dans les frais de fonctionnement.

#### e) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada prébasculément exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des produits, des charges, de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation d'information sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés. Les débiteurs et les produits non facturés sont constatés déduction faite d'une provision appropriée pour créances douteuses. D'autres estimations importantes servent à déterminer la durée de vie utile et la perte de valeur des actifs à long terme, les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, les avantages sociaux futurs, l'actif au titre des prestations constituées, les obligations au titre de l'apport de capital, certains autres montants, ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

En raison de l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la CEO ou du gouvernement provincial. Selon la direction, les états financiers consolidés ont été préparés convenablement, au moyen de jugements prudents, en respectant les limites raisonnables de l'importance relative et conformément aux principales conventions comptables.

#### f) Réglementation

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs pour le transport et la distribution de l'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Hydro Ottawa limitée exerce ses activités selon un mécanisme tarifaire incitatif prescrit par la CEO. En vertu d'un mécanisme tarifaire incitatif, un distributeur doit tout d'abord fixer des tarifs de base en déposant tous les quatre ans une demande fondée sur le coût des services. Cette demande détermine les produits nécessaires au recouvrement des coûts approuvés, et prévoit un taux de rendement au titre d'une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire autorisée. Pour les années suivantes où aucune demande fondée sur le coût des services n'est déposée, les tarifs sont ajustés en fonction d'un coefficient d'inflation moins un coefficient de productivité.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### f) Réglementation (suite)

Hydro Ottawa limitée présente une demande de tarifs de distribution fondés sur le coût des services estimatifs. Une fois le tarif approuvé, il n'est pas rajusté si le coût des services réel diffère des estimations, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, entraînant un changement du moment de la comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait à une société à tarifs non réglementés.

Hydro Ottawa limitée continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les actifs réglementaires faisant l'objet d'un recouvrement au moyen d'une demande d'approbation de tarifs future, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, la Société comptabilisera la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les traitements réglementaires suivants ont donné lieu à des traitements comptables différents des PCGR du Canada prébasculément visant les sociétés œuvrant dans un secteur à tarifs non réglementés :

#### i) Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés, parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les passifs réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Hydro Ottawa limitée comptabilise des intérêts sur les soldes des actifs et passifs réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Les actifs et les passifs réglementaires, dont le recouvrement auprès des clients ou le remboursement à ceux-ci est prévu au cours des 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière, sont présentés dans les éléments à court terme. Tous les autres soldes d'actifs et de passifs réglementaires sont classés dans les éléments à long terme au bilan consolidé.

Les soldes réglementaires sont principalement composés de ce qui suit :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés majorations tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les charges qu'Hydro Ottawa limitée a engagées relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global n'ayant pas été réglées avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier avec le temps entre les actifs et les passifs, et ces écarts sont constatés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### f) Réglementation (suite)

##### i) Actifs et passifs réglementaires (suite)

- Les coûts liés aux compteurs intelligents reportés représentent l'écart entre le montant financé à même les tarifs sur les compteurs intelligents et les coûts réels liés au programme. Les coûts liés au programme comprennent les coûts directement liés au fonctionnement, à l'entretien, à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'administration des compteurs intelligents et un rendement sur les actifs des compteurs intelligents.
- Les coûts non recouvrables liés aux compteurs représentent la valeur comptable nette des compteurs traditionnels qui ont été remplacés à l'installation des compteurs intelligents.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement aux avantages complémentaires de retraite lié aux gains et pertes actuariels cumulés. Ce compte est ajusté chaque année pour comptabiliser toute variation des gains et des pertes actuariels cumulés. Aucuns frais d'intérêt ne sont comptabilisés pour ce compte comme l'exige la CEO.

Autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation :

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients.
  - La CEO autorise les distributeurs d'électricité à constater dans un compte de report le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services.
  - La CEO a autorisé les distributeurs à comptabiliser dans un compte de report les coûts administratifs supplémentaires et non récurrents liés au passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui n'avaient pas déjà été approuvés ni comptabilisés aux fins de recouvrement au moyen des tarifs de distribution d'électricité.
  - Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l'énergie renouvelable et au programme d'installation de compteurs intelligents. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'administration.
  - Dans ses lignes directrices publiées le 5 janvier 2012, la CEO exigeait d'Hydro Ottawa limitée qu'elle comptabilise l'écart entre les activités de conservation et de gestion de la demande autorisées réelles et les activités incluses dans les prévisions de charge d'Hydro Ottawa limitée. Cet écart est comptabilisé dans le compte d'écart du mécanisme d'ajustement pour perte de revenus.
  - La CEO a recommandé aux distributeurs de comptabiliser dans un compte distinct les économies à l'égard des crédits de taxe sur les intrants découlant de l'élimination de la taxe de vente provinciale et de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. La CEO est parvenue à la conclusion que cinquante pour cent des soldes devaient être remboursés aux contribuables pour la période jusqu'à la date de révision, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour Hydro Ottawa limitée.
-

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### f) Réglementation (suite)

##### ii) Apports sous forme d'aide à la construction

Les apports sous forme d'aide à la construction reçus de sources externes sont utilisés pour financer des ajouts aux immobilisations corporelles. Selon le *Manuel des procédures comptables*, les apports sous forme d'aide à la construction viennent réduire le coût des immobilisations corporelles et sont amortis à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

##### iii) Provision pour fonds utilisés durant la construction

Une provision pour le coût des fonds utilisés au cours de la période de construction a été appliquée aux principaux projets d'investissement et d'aménagement.

##### iv) Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité au titre du régime des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré des impôts exigibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan, conformément aux recommandations des PCGR du Canada prébasculément. Aux termes de cette méthode, les impôts sur les bénéfices de l'exercice exigibles sont calculés d'après le bénéfice imposable. Les impôts futurs découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs sont calculés au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les écarts temporaires résorberont.

Le *Manuel des procédures comptables* autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité, comme approuvé par la CEO. Hydro Ottawa limitée constate les passifs et les actifs réglementaires au titre du montant d'impôts futurs devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, dans les tarifs d'électricité futurs.

La Société, Énergie Ottawa, Hydro Chaudière GP, Telecom Ottawa Holding Inc. et 2425932 Ontario Inc. sont considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon la méthode axée sur le bilan.

PowerTrail et CWPI sont imposables en vertu de la *LIR* et de la *Loi sur les impôts de l'Ontario* étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa. Ces impôts sur les bénéfices des sociétés sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP et Hydro Chaudière S.E.C. sont des entités non imposables aux fins des impôts fédéral et provincial. L'impôt sur le bénéfice net (la perte nette) est payé grâce à l'attribution du revenu imposable à chaque partenaire.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### g) Constatation des produits

La Société constate les produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix de vente a été déterminé ou est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### i) Distribution de l'énergie électrique

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. La distribution de l'énergie électrique est comptabilisée lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

##### ii) Recouvrement de l'énergie électrique

Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique constituent le transfert aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique sont réglementés par la CEO et comprennent les charges facturées aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du système d'électricité du marché de gros.

##### iii) Produits non facturés

Les produits non facturés représentent une estimation de l'électricité consommée par les clients n'ayant pas encore été facturée à la fin de l'exercice.

##### iv) Produits tirés de la production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

##### v) Autres produits

Les autres produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits comprennent les produits tirés des contrats, des services offerts aux entreprises et des initiatives de conservation et de gestion de la demande.

Les produits tirés des contrats et les produits tirés des services offerts aux entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, les produits et les coûts qui s'y rattachent étant proportionnels au degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des initiatives de conservation et de gestion de la demande proviennent de l'exécution de programmes du gouvernement provincial faisant la promotion de la conservation et sont constatés selon le principe du recouvrement des coûts.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### h) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires dont la date d'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation.

#### i) Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la Société sont comptabilisés initialement à la juste valeur, à moins que la juste valeur ne puisse être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. L'évaluation ultérieure de chaque instrument financier dépend du classement choisi par la Société.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie est classée comme détenue à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.
- Les débiteurs et les produits non facturés sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement qui, au moment de la constatation initiale, est considéré correspondre à la juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », des PCGR du Canada prébasculément. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients, les obligations au titre de l'apport de capital et les billets à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont d'abord évalués à la juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », des PCGR du Canada prébasculément. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

#### j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement de l'infrastructure de distribution électrique, des centrales électriques et du matériel de production d'électricité, des immeubles et agencements, des terrains, des bassins, barrages et voies navigables, du mobilier et matériel, et des actifs en voie de construction. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont d'abord comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité, qui devraient être utilisés sur plus d'un exercice, sont considérés comme des actifs en voie de construction et ne sont amortis qu'au moment où les pièces sont mises en service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et comprennent les services contractuels directement imputables, les matières premières, la main-d'œuvre, le coût des travaux d'ingénierie, les frais généraux et la provision pour fonds utilisés durant la construction. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports sous forme d'aide à la construction reçus sont traités à titre de compte de contrepartie aux immobilisations corporelles. Ces montants sont amortis au moyen d'une diminution de l'amortissement cumulé et de la charge d'amortissement, à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

---

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
 31 décembre 2014  
 (en milliers de dollars canadiens)

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### j) Immobilisations corporelles (suite)

Les coûts liés aux renouvellements et aux améliorations d'importance apportés aux actifs actuels ne sont capitalisés que si la durée de vie utile de l'actif est prolongée, si la fiabilité est améliorée au-delà des normes de conception d'origine ou si les coûts d'exploitation sont réduits considérablement et de façon quantifiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe.

La durée de vie utile estimative des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Immeubles et agencements	20 à 100 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans
Infrastructure de distribution électrique	10 à 60 ans
Centrales et matériel de production	3 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables	75 à 125 ans

Les actifs en voie de construction, les terrains, les pièces de rechange et le matériel de secours ne sont pas amortis.

La Société révisé la valeur de ses immobilisations corporelles chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne plus être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une moins-value au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société repose sur les flux de trésorerie actualisés.

#### k) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les droits fonciers, un contrat d'achat d'électricité, l'apport de capital, les logiciels, les droits relatifs à l'eau et les actifs en cours de développement.

Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe. Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La durée de vie utile estimative des actifs incorporels à durée de vie limitée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Contrat d'achat d'électricité	7 ans
Apports de capital	45 ans
Logiciels	5 à 10 ans

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### k) Actifs incorporels (suite)

Les droits relatifs à l'eau à l'égard du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais, dont la durée de vie utile est indéfinie, et les actifs en cours de développement ne sont pas amortis.

La Société révisé la valeur de ses actifs incorporels amortissables chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une moins-value au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie.

La Société révisé la valeur de ses actifs incorporels non amortissables chaque année afin de vérifier qu'ils n'ont pas subi de perte de valeur. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation de la durée de vie indéfinie est révisée afin de déterminer si son application est toujours fondée. Si elle ne l'est plus, le changement de la durée de vie de l'état d'indéfinie à limitée est fait sur une base prospective.

#### l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise ses obligations liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles à long terme en constatant la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle est engagée, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Le coût correspondant de mise hors service est capitalisé au titre de valeur comptable de l'immobilisation en question et est ensuite amorti sur la durée de vie utile estimative de celle-ci. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est ajustée au cours de périodes ultérieures pour tenir compte de l'écoulement du temps et de toute modification du montant ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le passif est ajusté pour la désactualisation annuelle imputée aux frais de fonctionnement. Un gain ou une perte peut survenir au moment du règlement du passif.

#### m) Avantages sociaux futurs

##### i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Caisse », « OMERS »). L'OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. La Caisse est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la distribution des actifs et des passifs de la Caisse entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges dans les frais de fonctionnement.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### m) Avantages sociaux futurs (suite)

##### i) Régimes de retraite (suite)

Hydro Chaudière S.E.C. est le promoteur du régime de retraite des employés de Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (« régime de retraite Chaudière »). Le régime de retraite Chaudière est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés.
- Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement attendu des placements du régime, l'augmentation future des salaires, l'âge de la retraite, l'espérance de vie et les coûts des soins de santé.
- Les gains et les pertes actuariels découlant des actifs et de l'obligation en matière de prestations déterminées du régime sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent selon la méthode de la constatation immédiate.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

Puisque le régime de retraite Chaudière est capitalisé, la juste valeur de ses actifs est compensée par l'obligation en matière de prestations constituées. Le montant net est inclus dans l'actif au titre des prestations constituées ou du passif des prestations constituées.

##### ii) Autres avantages sociaux futurs

En plus du régime de retraite, la Société offre à ses employés une couverture d'assurance-vie et de soins médicaux et dentaires, des droits accumulés de congés de maladie et une prestation forfaitaire de retraite. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages sociaux futurs sont constatées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

## **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

#### **m) Avantages sociaux futurs (suite)**

##### **ii) Autres avantages sociaux futurs (suite)**

Les avantages sociaux futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations constituées et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et les pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement dans les résultats. Toutefois, en ce qui concerne Hydro Ottawa limitée, ces montants sont reportés à titre d'actif ou de passif réglementaire comme le permet la CEO.

#### **n) Dépôts de garantie des clients**

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus des clients pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution d'obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

#### **o) Contrats de location**

À l'entrée en vigueur d'un contrat de location, ou d'un accord assorti d'un contrat de location, la Société évalue si le contrat de location doit être classé comme un contrat de location-acquisition ou comme un contrat de location-exploitation. Les contrats de location, dont pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif visé sont transférés, sont classés comme des contrats de location-acquisition. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation. Le classement est réévalué lorsque les modalités du contrat de location sont modifiées.

Au moment de l'évaluation, tous les contrats de location de la Société sont classés comme des contrats de location-exploitation.

#### **p) Frais d'émission de titres de créance**

La Société a engagé des frais d'émission de titres de créance qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et de la restructuration de sa facilité de crédit. Les frais d'émission de titres de créance sont déduits du produit tiré de l'émission des titres de créance et amortis selon la méthode du taux effectif. Les frais de restructuration de la facilité de crédit sont amortis sur la durée initiale de la facilité de crédit à terme renouvelable.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Bien que la Société ne soit pas une entreprise ayant une obligation d'information du public, elle est tout de même une société d'État en sa qualité de société de services publics municipale. Or, ces sociétés sont tenues d'appliquer le même référentiel comptable que les entreprises ayant une obligation d'information du public.

À la date de transition initiale, les IFRS ne comportaient pas de norme régissant les activités à tarifs réglementés. Compte tenu de l'importance de cette question au Canada, le CNC a reporté la date de transition initiale aux IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les entités exerçant des activités à tarifs réglementés admissibles jusqu'à la publication d'une norme provisoire par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les entités admissibles peuvent continuer de présenter leur information conformément aux PCGR du Canada prébasculément.

Le 30 janvier 2014, l'IASB a publié la norme provisoire IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés qui n'ont pas encore adopté les IFRS de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés. Cette norme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et son adoption anticipée est permise. La Société a adopté les IFRS et l'IFRS 14 de façon anticipée le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Société a évalué les répercussions de l'adoption des IFRS et examine actuellement son incidence sur la présentation de l'information financière.

### 4. DÉBITEURS

	2014	2013
Créances d'électricité, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 3 602 \$ (1 370 \$ en 2013) (note 19 b)	47 605 \$	50 965 \$
Autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 75 \$ (66 \$ en 2013) (note 19 b)	15 999	11 955
Montants à recevoir des parties liées (note 24)	8 786	7 906
	<b>72 390 \$</b>	<b>70 826 \$</b>

### 5. PRODUITS NON FACTURÉS

	2014	2013
Produits non facturés	81 957 \$	106 757 \$
Moins la provision pour créances douteuses (note 19 b)	(151)	(206)
	<b>81 806 \$</b>	<b>106 551 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 6. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

La Société présente une demande tarifaire pour régler ses actifs et passifs réglementaires au besoin. Le délai de règlement est déterminé par la CEO d'après l'importance des soldes à compenser.

L'information concernant les actifs et passifs réglementaires de la Société s'établit comme suit :

	2014	2013
<b>Actifs réglementaires</b>		
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite (note 14)	4 432 \$	3 109 \$
Écarts liés au règlement	12 224	5 527
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	208	475
Divers	3 759	3 361
	<b>20 623</b>	12 472
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(31)	(31)
<b>Total des actifs réglementaires à long terme</b>	<b>20 592 \$</b>	12 441 \$

	2014	2013
<b>Passifs réglementaires</b>		
Écarts liés au règlement	14 414 \$	27 374 \$
Compteurs délaissés	2 987	-
Compteurs intelligents	-	1 045
Compte de remboursement de passifs réglementaires	3 143	2 002
Divers	1 597	1 667
	<b>22 141</b>	32 088
Moins la tranche échéant à moins d'un an	-	(19 173)
<b>Total des passifs réglementaires à long terme</b>	<b>22 141 \$</b>	12 915 \$

#### a) Comptes de remboursement des actifs et des passifs réglementaires

Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires représentent la somme nette de tous les actifs et passifs réglementaires, dont le recouvrement ou le règlement ont été approuvés, et comprennent des intérêts créditeurs de 174 \$ jusqu'au 31 décembre 2014 (178 \$ en 2013), moins les montants déjà réglés au moyen des tarifs de distribution.

#### b) Écarts liés au règlement

Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts débiteurs de 19 \$ (284 \$ en 2013).

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 6. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

#### c) Divers

Les écarts divers et les coûts reportés comprennent des intérêts à recevoir de 48 \$ (34 \$ en 2013).

#### d) Bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés

En l'absence de réglementation des tarifs, le bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 aurait été moins élevé de 18 098 \$ (moins élevé de 13 052 \$ en 2013).

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Terrains	31 252 \$	- \$	31 252 \$
Immeubles et agencements	88 604	25 124	63 480
Mobilier et matériel	13 130	6 935	6 195
Matériel roulant	25 607	14 860	10 747
Infrastructure de distribution d'électricité	1 201 881	447 516	754 365
Centrales et matériel de production	53 755	14 295	39 460
Bassins, barrages et voies navigables	24 619	1 865	22 754
Actifs en voie de construction	55 462	-	55 462
	<b>1 494 310</b>	<b>510 595</b>	<b>983 715</b>
Apports sous forme d'aide à la construction	(257 943)	(54 625)	(203 318)
	<b>1 236 367 \$</b>	<b>455 970 \$</b>	<b>780 397 \$</b>

	2013		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Terrains	31 252 \$	- \$	31 252 \$
Immeubles et agencements	87 132	22 588	64 544
Mobilier et matériel	18 121	11 895	6 226
Matériel roulant	24 754	15 455	9 299
Infrastructure de distribution d'électricité	1 131 820	437 739	694 081
Centrales et matériel de production	55 517	12 737	42 780
Bassins, barrages et voies navigables	19 972	1 671	18 301
Actifs en voie de construction	44 947	-	44 947
	<b>1 413 515</b>	<b>502 085</b>	<b>911 430</b>
Apports sous forme d'aide à la construction	(234 318)	(48 381)	(185 937)
	<b>1 179 197 \$</b>	<b>453 704 \$</b>	<b>725 493 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif une provision pour fonds utilisés durant la construction de 1 286 \$ (1 330 \$ en 2013) à l'égard des immobilisations corporelles et a crédité les frais de financement (note 20). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2014 a été de 4,6 % (4,5 % en 2013).

La Société a conclu des opérations sans effet sur la trésorerie importantes qui ont été exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'immobilisations corporelles de 13 353 \$ (11 485 \$ en 2013), qui sont incluses dans les créditeurs et charges à payer, et 53 \$ (néant en 2013) d'apports à recevoir à l'égard des acquisitions qui sont comprises dans les débiteurs au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte sur cession d'immobilisations de 1 934 \$ (1 083 \$ en 2013).

Le 7 février 2014, Hydro Chaudière S.E.C., filiale de la Société, a obtenu un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, dans le cadre du volet Projets municipaux du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique de l'Office de l'énergie de l'Ontario (OEO), pour produire de l'énergie hydraulique renouvelable. À la suite du contrat, la Société a entrepris un projet pluriannuel visant à agrandir ses installations de production en Ontario (« Ontario Group ») à la chute des Chaudières, faisant ainsi passer sa puissance totale de 38 MW à 58 MW. La mise en service commerciale est prévue en 2017, et la Société compte investir d'importantes ressources dans ce projet d'agrandissement d'Hydro Chaudière au cours des trois prochaines années (« agrandissement de Chaudière »).

Afin de permettre la construction des nouvelles installations de production hydroélectrique, Chaudière Hydro S.E.C. doit procéder au déclassement définitif des deux centrales de la chute des Chaudières en Ontario en juillet 2015. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 4 023 \$ imputable à l'Ontario Group, dont une tranche de 2 787 \$ se rapporte aux centrales et au matériel de production, tandis que le reste, soit 1 236 \$, est lié au contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec (note 8), puisque les nouvelles installations fonctionneront dans le cadre du nouveau programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique. La perte de valeur comptabilisée à l'égard d'Ontario Group a réduit sa valeur comptable à sa juste valeur au 31 décembre 2014, établie d'après les flux de trésorerie actualisés. Les immobilisations corporelles n'ont pas subi de perte de valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En 2005, Énergie Ottawa a conclu une entente avec le ministère des Ressources naturelles du gouvernement fédéral, en vertu de laquelle une aide financière pouvant atteindre 220 \$ a été accordée à Énergie Ottawa pour lui permettre de faire l'essai sur le terrain d'une miniturbine hydraulique élaborée dans le cadre du programme du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (« CANMET ») destiné aux petites centrales hydroélectriques. Aux termes de l'entente, une tranche d'un montant maximal de 150 \$ du financement reçu est remboursable à un taux de 2,5 % des produits générés par le projet, sur une période maximale de dix ans à partir de la date de mise en service de la turbine (2007). Au 31 décembre 2014, le solde non amorti du financement non remboursable reçu de 38 \$ (41 \$ en 2013) était inclus dans les apports sous forme d'aide à la construction. La tranche à court terme de la tranche remboursable de 10 \$ (12 \$ en 2013) est incluse dans les créditeurs et charges à payer, et la tranche à long terme de 19 \$ (29 \$ en 2013) est incluse dans les autres passifs.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 8. ACTIFS INCORPORELS

	2013	Acquisitions (nettes des transferts)	Mises hors service	2014
<b>Coût</b>				
Droits fonciers	3 137 \$	11 \$	- \$	3 148 \$
Contrat d'achat d'électricité	4 578	-	(1 873)	2 705
Apports de capital	4 134	637	(77)	4 694
Logiciels	60 975	33 248	(29 408)	64 815
Droits relatifs à l'eau	16 941	-	-	16 941
Actifs en cours de développement (note 13)	33 936	(5 561)	-	28 375
	<b>123 701 \$</b>	<b>28 335 \$</b>	<b>(31 358) \$</b>	<b>120 678 \$</b>

	2013	Amortissement	Mises hors service	2014
<b>Amortissement cumulé</b>				
Droits fonciers	1 359 \$	48 \$	- \$	1 407 \$
Contrat d'achat d'électricité	781	700	(637)	844
Apports de capital	1 047	88	-	1 135
Logiciels	54 225	5 673	(29 408)	30 490
	<b>57 412 \$</b>	<b>6 509 \$</b>	<b>(30 045) \$</b>	<b>33 876 \$</b>

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2014</b>			
Droits fonciers	3 148 \$	1 407 \$	1 741 \$
Contrat d'achat d'électricité	2 705	844	1 861
Apports de capital	4 694	1 135	3 559
Logiciels	64 815	30 490	34 325
Droits relatifs à l'eau	16 941	-	16 941
Actifs en cours de développement (note 13)	28 375	-	28 375
	<b>120 678 \$</b>	<b>33 876 \$</b>	<b>86 802 \$</b>

	2012	Acquisitions (nettes des transferts)	Mises hors service	2013
<b>Coût</b>				
Droits fonciers	3 135 \$	2 \$	- \$	3 137 \$
Contrat d'achat d'électricité	4 578	-	-	4 578
Apports de capital	3 780	354	-	4 134
Logiciels	64 073	2 167	(5 265)	60 975
Droits relatifs à l'eau	16 941	-	-	16 941
Actifs en cours de développement	13 690	20 246	-	33 936
	<b>106 197 \$</b>	<b>22 769 \$</b>	<b>(5 265) \$</b>	<b>123 701 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 8. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

	2012	Amortissement	Mises hors service	2013
<b>Amortissement cumulé</b>				
Droits fonciers	1 310 \$	49 \$	- \$	1 359 \$
Contrat d'achat d'électricité	80	701	-	781
Apports de capital	977	70	-	1 047
Logiciels	51 879	7 611	(5 265)	54 225
	54 246 \$	8 431 \$	(5 265) \$	57 412 \$
<hr/>				
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2013</b>				
Droits fonciers		3 137 \$	1 359 \$	1 778 \$
Contrat d'achat d'électricité		4 578	781	3 797
Apports de capital		4 134	1 047	3 087
Logiciels		60 975	54 225	6 750
Droits relatifs à l'eau		16 941	-	16 941
Actifs en cours de développement		33 936	-	33 936
		123 701 \$	57 412 \$	66 289 \$

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif une provision pour fonds utilisés durant la construction de 571 \$ (1 081 \$ en 2013) à l'égard des actifs incorporels et a crédité les frais de financement (note 20). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2014 s'est établi à 4,6 % (4,5 % en 2013).

Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte à la cession d'actifs incorporels de 174 \$ (néant en 2013). Également au cours de l'exercice, Moose Creek LP a reçu un crédit de 77 \$ sur son apport de capital initial découlant de la mise en place de son raccordement de lignes à sa centrale au gaz d'enfouissement en 2011. En vertu du contrat de raccordement de lignes avec HONI, Moose Creek LP a droit à un pourcentage de remboursement des coûts si d'autres parties se raccordent à la ligne nouvellement créée, ce qui est survenu en 2014.

Comme il est décrit à la note 7, au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur (mises hors service) de 1 236 \$ au titre du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des actifs incorporels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La Société a conclu des opérations importantes sans effet sur la trésorerie qui sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'actifs incorporels de 17 183 \$ (729 \$ en 2013), ces montants ayant été inclus dans les crédettes et charges à payer.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 9. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, la Société a renouvelé sa facilité de crédit existante d'un montant révisé de 336 000 \$ (193 500 \$ au 31 décembre 2013). La facilité comprend toujours une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 364 jours de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) et une ligne de crédit renouvelable de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) pour financer les dépenses en immobilisations et les possibilités de croissance, les deux venant à échéance le 1<sup>er</sup> août 2017. De plus, la Société a une ligne de crédit de 10 000 \$ (17 500 \$ en 2013) pour financer les lettres de crédit et d'autres garanties, une nouvelle ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (néant en 2013) et une facilité de carte de crédit commerciale de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2013), venant toutes à échéance le 1<sup>er</sup> août 2015. Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes ou d'acceptations bancaires, qui peuvent être renouvelées continuellement avec des échéances de 7 à 180 jours. Cette facilité de crédit est assortie de clauses financières restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles consolidées supérieure à 175 000 \$ en tout temps. Elle exige également que le ratio d'endettement par rapport à la structure du capital soit inférieur ou égal à 75 % de manière consolidée.

Au 31 décembre 2014, la Société avait prélevé 37 000 \$ au moyen d'acceptations bancaires sur ses lignes de crédit d'exploitation (des avances directes de 4 950 \$ en 2013). La Société a également utilisé un montant de 8 150 \$ (16 000 \$ en 2013) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien.

PowerTrail maintient une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2013) sous forme de lettres de crédit de soutien à l'Office d'électricité de l'Ontario (« OEO »). La facilité renferme des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$. Au 31 décembre 2014, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ sur cette facilité (133 \$ en 2013) sous forme de lettres de crédit de soutien aux termes de cette facilité.

Chaudière Hydro L.P. a émis une lettre de crédit de soutien en faveur du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada au montant de 538 \$ (néant en 2013), venant à échéance le 23 octobre 2015, en rapport avec l'agrandissement de Chaudière, et une lettre de crédit de soutien en faveur de l'OEO au montant de 587 \$ (néant en 2013), venant à échéance le 23 février 2016, en rapport avec le contrat en vertu du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique d'une durée de 40 ans.

CWPI maintient une facilité de crédit qui consiste en une ligne de crédit d'exploitation de 500 \$ (500 \$ en 2013) garantie par les trois commettants de CWPI. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue, porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel bancaire annuel de la Banque du Canada, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. CWPI n'avait prélevé aucun montant sur cette ligne de crédit d'exploitation au 31 décembre 2014 (néant au 31 décembre 2013).

### 10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Achats d'électricité à payer	89 681 \$	67 033 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	49 952	43 927
Dépôts de garantie des clients	13 843	14 307
Obligations au titre de l'apport de capital (note 13)	15 700	-
Soldes créditeurs des clients	6 567	7 363
Montants à payer à des parties liées (note 24)	107	268
	<b>175 850 \$</b>	<b>132 898 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 11. AUTRES PASSIFS

	2014	2013
Subvention remboursable à long terme (note 7)	19 \$	29 \$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	206	300
Autres passifs	2 169	-
	<b>2 394 \$</b>	<b>329 \$</b>

### 12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	300 \$	438 \$
Obligations réglées au cours de l'exercice	(104)	(141)
Charge de désactualisation	-	26
Révision des flux de trésorerie estimatifs	10	(23)
	<b>206 \$</b>	<b>300 \$</b>

Au 31 décembre 2014, la Société estime qu'elle aura une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS ») de 206 \$ (300 \$ en 2013) liée à l'enlèvement et à la destruction de biphényles polychlorés (« BPC ») dans les transformateurs de distribution et à d'autres opérations de nettoyage des BPC. Le calcul de l'OMHS est fondé sur des flux de trésorerie non actualisés estimatifs sur deux ans (deux ans en 2013) totalisant 254 \$ (357 \$ en 2013) et sur un taux d'actualisation de 5,3 % (5,3 % en 2013). Aucun actif ne fait l'objet de restrictions juridiques aux fins du règlement de ce passif.

### 13. OBLIGATIONS AU TITRE DE L'APPORT DE CAPITAL

La Société est partie à diverses ententes avec HONI portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ERRC»). Ces ententes régissent la construction par HONI de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de servir les clients de la Société, compte tenu de la croissance de la charge d'électricité anticipée.

Toutes les modalités des ERRC respectent le Code des réseaux de transport (le « Code ») publié par la CEO. Le montant de l'apport de capital initial requis se fonde sur la procédure d'évaluation économique prescrite énoncée dans le Code. Cet apport de capital initial est réduit de tout engagement de produits de raccordement (les « produits garantis ») versés à HONI par la Société sur la durée de l'ERRC. Les produits garantis sont calculés en fonction de la charge prévue (« charge initiale »), multiplié par le taux approuvé de HONI au moment de la conclusion de ces ententes.

Chacune des ERRC de la Société a une durée de 25 ans. Ces ententes doivent faire l'objet d'examen périodiques dans le cadre desquels la charge réelle est comparée à la charge prévue et un calcul de rajustement est effectué. Lorsqu'un calcul de rajustement révèle que l'écart entre la charge réelle de la Société pour la période passée et les prévisions de charge mises à jour pour la période future est inférieur à la charge initiale, la Société est obligée de combler cet écart. Lorsque la charge réelle et les prévisions de charge mises à jour sont supérieures à la charge initiale, la Société a droit à une remise. Les calculs de rajustement sont effectués après 5 ans et 10 ans, et après 15 ans, si l'écart entre la charge supplémentaire réelle et la charge initiale à la fin de la dixième année est de plus de 20 %.

D'après un examen des ERRC qu'elle a conclues avec HONI, la Société prévoit un déficit au niveau des produits garantis. Compte tenu de ce déficit, la Société a comptabilisé des obligations totales au titre de l'apport de capital et des actifs incorporels correspondants de 15 700 \$ au 31 décembre 2014 (néant en 2013). La Société prévoit régler ses obligations au titre de l'apport de capital en 2015.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### a) Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société en vertu de l'OMERS ont totalisé 6 058 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (5 939 \$ en 2013).

Le 20 novembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filière Chaudière Hydro L.P., a conclu l'acquisition d'actifs de production de Domtar Inc. dans le cadre d'une convention d'achat et de vente (« convention d'achat »). À cette date, la Société a commencé à offrir des prestations de retraite à certains anciens employés de Domtar Inc. qui ont été mutés à la Société, après la création du régime de retraite Chaudière. Selon la convention d'achat, Domtar Inc. a convenu de capitaliser les obligations actuarielles au titre du régime touchant les employés mutés au 20 novembre 2012. Le 17 octobre 2014, après examen et approbation par la Commission des services financiers de l'Ontario, le régime de retraite Chaudière a reçu un transfert de fonds de 4 640 \$ au titre de la capitalisation. Étant donné qu'une estimation de la juste valeur des actifs à recevoir a été faite avant le transfert, il n'y a pas eu d'incidence importante sur les résultats de la Société.

#### i) Obligations au titre des prestations constituées

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	3 593 \$	3 573 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	235	264
Coût financier des obligations au titre des prestations constituées	180	151
Prestations versées, déduction faite des frais d'administration	(82)	(102)
Pertes (gains) actuariels	613	(293)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 539 \$</b>	<b>3 593 \$</b>

#### ii) Actifs du régime

	2014	2013
Juste valeur au début de l'exercice	4 282 \$	4 047 \$
Rendement réel des actifs du régime	868	48
Cotisations de l'employeur	202	190
Prestations versées et frais d'administration	(82)	(102)
Cotisations des employés	97	99
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>5 367 \$</b>	<b>4 282 \$</b>

#### iii) Situation de capitalisation

	2014	2013
Actif au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	689 \$	474 \$
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite	139	215
<b>Actif au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>828 \$</b>	<b>689 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Les actifs du régime de retraite Chaudière sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans les caisses de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. Compte tenu de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2014, les actifs du régime de retraite Chaudière étaient composés de 90 % d'obligations canadiennes à revenu fixe, de 6,5 % de titres de participation canadiens et internationaux et de 3,5 % d'autres placements. Comme le transfert de fonds de Domtar Inc. n'a eu lieu qu'en 2014, les pourcentages comparatifs ne sont pas présentés au 31 décembre 2013. La dernière évaluation actuarielle relative à ce régime remonte au 20 novembre 2012.

Aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2014 ou au 31 décembre 2013 à l'égard de l'actif au titre des prestations de retraite.

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs du régime de retraite Chaudière sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 2,0 % (2,0 % en 2013) du taux de rémunération, d'un taux de rendement prévu des actifs du régime de 4,0 % (4,8 % en 2013) et d'un taux d'actualisation de 4,0 % (4,8 % en 2013).

#### b) Autres avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 2 % à 3,1 % du taux de rémunération (2 % à 3,1 % en 2013) et d'un taux d'actualisation de 4,0 % (4,8 % en 2013). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité. L'hypothèse à l'égard des taux de mortalité au 31 décembre 2014 a été mise à jour, ce qui a entraîné une réévaluation actuarielle des avantages sociaux futurs. L'hypothèse relative aux taux de mortalité repose sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

L'information concernant les autres avantages sociaux futurs de la Société se présente comme suit :

	2014		
	Passif cumulé	Charge pour l'exercice	Prestations versées
Assurance-vie, assurance médicale et assurance pour soins dentaires	5 745 \$	517 \$	464 \$
Prestation forfaitaire de retraite	909	89	107
Congé de maladie	5	-	-
	<b>6 659</b>	<b>606</b>	<b>571</b>
Perte actuarielle reportée (note 6)	4 432	-	-
	<b>11 091 \$</b>	<b>606 \$</b>	<b>571 \$</b>
	2013		
	Passif cumulé	Charge pour l'exercice	Prestations versées
Assurance-vie, assurance médicale et assurance pour soins dentaires	5 650 \$	564 \$	434 \$
Provision pour prestation forfaitaire de retraite	927	83	21
Congé de maladie	5	-	-
	6 582	647	455
Perte actuarielle reportée (note 6)	3 109	-	-
	<b>9 691 \$</b>	<b>647 \$</b>	<b>455 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Une évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2014. À la suite de cet exercice, la Société a accru le passif cumulé de 1 400 \$ (diminution de 1 761 \$ en 2013 selon une extrapolation actuarielle).

La tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées incluse dans les autres créditeurs et charges à payer était de 672 \$ (626 \$ en 2013), et la tranche à long terme s'établissait à 10 419 \$ (9 065 \$ en 2013).

### 15. BILLET À PAYER

	2014	2013
Débitures de premier rang non garanties		
Série 2005-1, à 4,930 %, échéant le 9 février 2015	200 000 \$	200 000 \$
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Billet lié à IGRS, ne portant pas intérêt, payable à vue	2 200	2 360
Billet lié à IGRS, à 6,0 %, échéant le 31 décembre 2024	3 295	-
	<b>405 495</b>	402 360
Moins la tranche échéant à moins d'un an des billets liés à IGRS	(925)	(340)
Moins les frais d'émission de la dette non amortis sur les débiteures	(1 362)	(1 607)
	<b>403 208 \$</b>	400 413 \$

Les intérêts sur chacune des débiteures ci-dessus sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux. Les débiteures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Le paiement des intérêts sur ces débiteures pour les cinq prochaines années, y compris celles émises après la fin de l'exercice, comme il est mentionné à la note 25, s'élèvera à 19 198 \$ en 2015 et à 20 067 \$ en 2016 jusqu'en 2019.

Le billet lié à IGRS ne portant pas intérêt a été émis par PowerTrail afin de financer la construction de la centrale de collecte de gaz et de production d'électricité au site d'enfouissement Trail Road. Aux termes de la convention d'actionnaires intervenue entre Énergie Ottawa, IGRS et PowerTrail le 3 novembre 2005, le billet n'est pas garanti, ne porte pas intérêt, est assujéti à certaines conditions et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Au cours de l'exercice, PowerTrail a remboursé 160 \$ (420 \$ en 2013) à IGRS et prévoit rembourser un montant additionnel de 740 \$ à l'égard de ce billet en 2015. La direction d'IGRS a confirmé qu'elle n'a pas l'intention de demander le remboursement du solde de 1 460 \$ en 2015.

Le 31 décembre 2014, lors de l'ajustement de sa structure de financement et de capital, Moose Creek LP a émis à IGRS un nouveau billet non garanti de 10 ans portant intérêt à 6,0 %. Les remboursements trimestriels composés du capital et des intérêts sont exigibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 jusqu'à la fin du terme. Les remboursements de capital devraient être de 185 \$ en 2015, de 260 \$ en 2016, de 275 \$ en 2017, de 292 \$ en 2018 et de 310 \$ en 2019.

### 16. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et des débiteures non garanties de premier rang;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 16. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2014	2013
Dette bancaire	15 955 \$	8 853 \$
Billets à payer (à court et à long terme)	404 133	400 753
Dette totale	420 088	409 606
Capitaux propres	392 744	381 726
Capital total	812 832 \$	791 332 \$
Ratio d'endettement	52 %	52 %

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites financières associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

Hydro Ottawa limitée est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

### 17. CAPITAL SOCIAL

#### a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action  
 Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action  
 Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action  
 Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action  
 Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote  
 Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote  
 Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

#### b) Émis

	2014	2013
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453 \$	228 453 \$

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 17. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

La résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit effectuer un versement annuel de dividendes de 14 000 \$ ou correspondant à 60 % de son bénéfice net annuel consolidé, selon le montant le plus élevé, à condition que la Société observe la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et les directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut à l'égard d'une clause restrictive d'un engagement aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement de dividendes n'ait eu aucune incidence négative sur sa note de solvabilité.

Le 3 avril 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 19 300 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 10 avril 2014 (le 4 avril 2013, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 18 600 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 10 avril 2013).

Le 1<sup>er</sup> mai 2008, TOHI a vendu les actions de ses deux filiales, ce qui a engendré un solde dans son compte d'impôt en main remboursable au titre de dividendes. Le 5 décembre 2013, TOHI a versé un dividende intersociétés à Hydro Ottawa Holding Inc. pour recouvrer le solde d'impôt en main remboursable au titre de dividendes, lequel solde a été reçu en 2014.

### 18. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

La participation ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2014 correspond à la somme de ce qui suit :

- participation ne donnant pas le contrôle (40 %) d'IGRS dans les actifs nets de PowerTrail;
- participation ne donnant pas le contrôle combinée (49,90 %) d'IGRS et de Moose Creek GP dans les actifs nets de Moose Creek LP;
- participation ne donnant pas le contrôle (33,33 %) d'Hydro-Québec dans les actifs nets de CWPI.

Au cours de l'exercice, Moose Creek LP a émis 2 705 400 parts de catégorie A (1 002 000 parts en 2013) et 2 694 000 parts de catégorie B (998 000 parts en 2013) à ses commanditaires (respectivement Énergie Ottawa et IGRS) à un prix de 1 \$ par part. L'émission pour l'exercice considéré a été réalisée à des fins d'ajustement de la structure de financement et de capital de Moose Creek LP, tandis que celle de l'exercice précédent a servi à financer l'achèvement de sa centrale de collecte de gaz et de production d'électricité et à assurer un fonds de roulement suffisant pendant la première phase de l'exploitation.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 19. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Valeurs comptables

Les instruments financiers de la Société consistent en trésorerie, débiteurs, produits non facturés, dette bancaire, créditeurs et charges à payer, dépôts de garantie des clients et billets à payer. Le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur est la dette bancaire et il est classé au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur selon le chapitre 3862 des PCGR du Canada prébasculé. La valeur comptable des autres instruments financiers de la Société, exclusion faite des billets à payer, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La Société a estimé la juste valeur des débetures de premier rang non garanties au 31 décembre 2014 à 429 666 \$ (414 176 \$ en 2013). La juste valeur a été calculée selon l'actualisation de tous les versements futurs d'intérêts et le remboursement du capital le 9 février 2015, le 19 décembre 2036 et le 14 mai 2043, au taux d'intérêt estimatif de 3,5 % (4,0 % en 2013), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2014.

La Société ne peut calculer la juste valeur du billet lié à IGRS, parce que le montant ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement précises, autres que celles convenues de temps à autre entre Énergie Ottawa et IGRS.

#### b) Facteurs de risque

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité. L'exposition de la Société aux risques et ses stratégies visant à réduire ces risques sont présentées ci-dessous.

##### i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Les prix du marché comportent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques liés au prix comme le risque inhérent aux titres de participation.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, tout emprunt aux termes de ses lignes de crédit d'exploitation expose la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. En outre, les frais à payer sur les acceptations bancaires à l'aide des lignes de crédit d'exploitation et de la ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations sont fondés sur une marge déterminée d'après la note de crédit de la Société.

Au 31 décembre 2014, la Société avait des acceptations bancaires en cours de 37 000 \$ (néant en 2013) sur ses lignes de crédit d'exploitation. Les besoins d'emprunt sur ces lignes sont généralement de courte durée, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique d'Hydro Ottawa limitée et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

Au 31 décembre 2014, la Société n'avait aucune acceptation bancaire en cours (néant en 2013) sur sa ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations. Les besoins d'emprunt sur cette ligne sont généralement de courte durée, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux fixe à long terme en vue de financer ces acquisitions et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

---

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 19. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### b) Facteurs de risque (suite)

##### i) Risque de marché (suite)

Au 31 décembre 2014, la Société était peu exposée aux fluctuations des taux de change. La Société achète quelques biens et services qui sont libellés en devises, surtout en dollars américains. L'incidence de la fluctuation des devises sur les gains ou pertes des montants à payer exprimés en devises est négligeable.

Au 31 décembre 2014, la Société n'avait pas conclu d'opérations de couverture ni signé de contrats dérivés.

##### ii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs et aux produits non facturés est limitée grâce au grand nombre de clients que sert la Société. Hydro Ottawa limitée compte environ 320 000 clients, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société n'a pas touché de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

Hydro Ottawa limitée effectue des évaluations régulières de la solvabilité de ses clients et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes conformément à la législation de la CEO. Au 31 décembre 2014, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement de l'énergie électrique et aux ventes liées à la distribution d'un montant de 14 176 \$ (14 514 \$ en 2013).

Énergie Ottawa et ses filiales limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

La valeur comptable des débiteurs et produits non facturés est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Le montant de la perte de valeur est constaté dans le bénéfice au cours de la période pendant laquelle elle est établie. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié, et la provision pour créances douteuses est rajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des frais de fonctionnement dans les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis. Au 31 décembre 2014, la provision pour créances douteuses était de 3 828 \$ (1 642 \$ en 2013). Au cours de l'exercice, Hydro Ottawa limitée a mis en place un nouveau système de facturation de l'électricité qui permet de traiter les radiations de manière différente, soit en conservant plus longtemps dans les comptes le solde brut des créances avant leur radiation. Par conséquent, la direction a augmenté la provision pour créances douteuses. Ce changement n'a pas d'incidence sur les créances nettes, ni sur le risque de crédit global de la Société.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 19. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### b) Facteurs de risque (suite)

##### ii) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit associé aux débiteurs et aux produits non facturés se présente comme suit :

	2014	2013
Débiteurs	76 067 \$	72 262 \$
Total des produits non facturés	81 957	106 757
Moins la provision pour créances douteuses	(3 828)	(1 642)
	<b>154 196</b>	<b>177 377</b>
Dont :		
Impayés depuis 30 jours ou moins	59 185	64 638
Impayés depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	11 836	5 665
Impayés depuis 120 jours ou plus	5 046	1 959
Produits non facturés	81 957	106 757
Moins la provision pour créances douteuses	(3 828)	(1 642)
	<b>154 196 \$</b>	<b>177 377 \$</b>

Au 31 décembre 2014, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou de contreparties, et environ 22 % (11 % en 2013) des débiteurs de la Société comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs et des produits non facturés moins les dépôts de garantie de clients détenus.

##### iii) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque d'illiquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux en matière d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 9, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 19. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### b) Facteurs de risque (suite)

##### iii) Risque d'illiquidité (suite)

Les risques d'illiquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2014		
	Échéant à moins de 1 an	Échéant entre 1 an et 5 ans	Échéant après 5 ans
Dette bancaire	15 955 \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	175 850	-	-
Débitures de premier rang non garanties			
Série 2005-1, à 4,930 %, échéant le 9 février 2015	200 000	-	-
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	-	-	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	-	-	150 000
Billet lié à IGRS, payable à vue	740	1 460	-
Billet lié à IGRS, à 6,0 %, échéant le 31 décembre 2024	185	1 137	1 973
	<b>392 730 \$</b>	<b>2 597 \$</b>	<b>201 973 \$</b>

### 20. FRAIS DE FINANCEMENT

	2014	2013
Intérêts sur les billets à payer	18 621 \$	16 404 \$
Intérêts à court terme et frais, déduction faite des intérêts créditeurs	637	652
Moins la provision pour fonds utilisés durant la construction	(1 857)	(2 411)
	<b>17 401 \$</b>	<b>14 645 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 21. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2014	2013
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	<b>26,50 %</b>	26,50 %
Bénéfice avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	<b>32 335 \$</b>	41 958 \$
Provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés au taux prévu par la loi	<b>8 569 \$</b>	11 119 \$
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Écarts permanents	<b>36</b>	1 093
Passif réglementaire compensatoire au titre des écarts temporaires et variations des taux d'imposition futurs	<b>(6 347)</b>	(3 001)
Économie d'impôts futurs comptabilisée à l'égard des écarts actuariels dans le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	-	495
Ajustements d'exercices précédents	<b>(94)</b>	(58)
Crédits d'impôt	-	(162)
Variation de la provision pour moins-value	<b>(48)</b>	42
Divers	<b>(304)</b>	(118)
	<b>1 812 \$</b>	9 410 \$
Taux d'imposition effectif	<b>5,60 %</b>	22,43 %

La Société, en tant que société à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et les passifs d'impôts futurs et les actifs et les passifs réglementaires associés au montant des impôts futurs dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés comprend ce qui suit :

	2014	2013
Charges d'impôts exigibles au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	<b>1 469 \$</b>	8 126 \$
Charges d'impôts futurs au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés		
Charge d'impôts futurs avant l'ajustement réglementaire	<b>8 984</b>	5 367
Ajustement réglementaire au titre du recouvrement de la charge d'impôts futurs	<b>(8 641)</b>	(4 083)
	<b>1 812 \$</b>	9 410 \$

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 21. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôts futurs de la Société sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

	2014	2013
<b>Actifs</b>		
Actifs d'impôts futurs à court terme	1 015 \$	818 \$
Actifs d'impôts futurs à long terme	11 103	19 947
	<b>12 118</b>	<b>20 765</b>
<b>Passifs</b>		
Passifs d'impôts futurs à long terme	(6 800)	(6 464)
	<b>5 318 \$</b>	<b>14 301 \$</b>

Les composantes importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société sont les suivantes :

	2014	2013
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(456) \$	9 844 \$
Avantages sociaux futurs	3 834	3 354
Report en avant de pertes autres qu'en capital	395	697
Autres écarts temporaires	1 545	406
	<b>5 318 \$</b>	<b>14 301 \$</b>

Les passifs réglementaires de la Société au titre du montant d'impôts futurs qui devrait être remis aux clients dans les tarifs d'électricité futurs sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

	2014	2013
Tranche à court terme du passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs	1 015 \$	818 \$
Tranche à long terme du passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs	11 055	19 893
	<b>12 070 \$</b>	<b>20 711 \$</b>

Au 31 décembre 2014, la Société disposait de pertes en capital de 700 \$ (700 \$ au 31 décembre 2013) qui n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2014, Hydro Ottawa limitée et PowerTrail comptaient des reports en avant de crédits d'impôt minimal des sociétés de respectivement 690 \$ et 135 \$ (respectivement néant et 100 \$ en 2013) qui viennent à échéance entre 2027 et 2034.

Au 31 décembre 2014, PowerTrail comptait des reports en avant de pertes fiscales autres qu'en capital de 1 462 \$ (2 627 \$ en 2013) qui viennent à échéance entre 2028 et 2030.

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 22. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario, y compris Hydro Ottawa limitée, par l'entremise de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2014, la Société avait prélevé des lettres de crédit de soutien totalisant 8 150 \$ (16 000 \$ en 2013) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence. De plus, la Société maintient d'autres lettres de crédit de soutien d'un montant de 1 258 \$ [133 \$ en 2013] auprès de diverses agences, comme il est décrit à la note 9 des présents états financiers consolidés.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est redevable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvriraient pas les coûts des demandes et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires venaient à se matérialiser, la charge serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel ils seraient survenus.

En décembre 2012, Hydro Ottawa limitée a fait face à cinq chefs d'accusation en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* en lien avec un incident survenu le 22 mars 2012 ayant entraîné la mort d'un employé d'un tiers sous-traitant. Aucun chef d'accusation n'a été ou ne peut être porté contre les administrateurs, les dirigeants ou les employés par suite de cet incident. L'amende maximale pour chaque chef d'accusation s'élève à 500 \$, plus une suramende compensatoire de 25 % pour l'aide aux victimes en cas de condamnation. Hydro Ottawa limitée, par l'entremise d'un conseiller juridique externe, se défend de ces accusations. À l'heure actuelle, il est impossible de quantifier l'incidence, le cas échéant, de ces charges sur les présents états financiers consolidés.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée, et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières seraient réclamées auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats pour l'exercice où le règlement a eu lieu.

### 23. ENGAGEMENTS

Hydro Ottawa limitée a des engagements en cours totalisant 58 854 \$ pour la période de 2015 à 2022. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, des projets de construction, des pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité et les services de branchement aérien et souterrain.

Énergie Ottawa compte investir d'importantes ressources dans l'agrandissement de Chaudière au cours des trois prochaines années, comme il est décrit à la note 7 des présents états financiers consolidés. Au 31 décembre 2014, Énergie Ottawa avait engagé des fonds de 20 138 \$ pour entreprendre les travaux de construction.

PowerTrail s'est engagée aux termes d'une convention de permis d'occupation visant l'utilisation du gaz conclue avec la Ville d'Ottawa à payer des redevances représentant 5,5 % de ses rentrées de fonds annuelles brutes liées à la vente de l'électricité produite à partir du gaz provenant des sites d'enfouissement de Trail Road jusqu'en 2024. En contrepartie, la Ville d'Ottawa fournit les installations de collecte et d'utilisation du gaz produit à ce site.

Moose Creek LP s'est engagée, en vertu d'un contrat intervenu avec un tiers visant la location d'un terrain et l'utilisation du gaz, à verser jusqu'en 2033 des redevances de 4 % à 12 % sur ses produits bruts tirés de la production d'électricité. Ces redevances sont fonction de certains seuils de production d'électricité annuelle nette, comme il est décrit dans le contrat, et se sont élevées à 6 % en 2014 (6 % en 2013). En échange, le tiers s'est engagé à fournir un terrain servant à la collecte et à l'utilisation du gaz provenant du site d'enfouissement Lafleche.

---

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 23. ENGAGEMENTS (SUITE)

Le 3 juin 2013, Énergie Ottawa a renouvelé son contrat de location avec la Commission de la Capitale nationale du Canada pour 20 autres années, soit jusqu'au 30 septembre 2032. Depuis sa constitution, la Société bénéficie en vertu de ce contrat du droit à certaines terres, bâtiments et autres actifs de production à la chute des Chaudières (regroupés collectivement sous le nom de centrale n° 2). Les loyers sont fixés annuellement en fonction du loyer de base minimum de 52 \$ établi en 1993, majoré d'une portion variable fondée sur le ratio de l'énergie produite par la centrale n° 2, en pourcentage de la production totale et des produits connexes de la Société. Les paiements futurs estimatifs d'Énergie Ottawa prévus en vertu de ce contrat, établis à partir de la production et des produits prévus, s'établissent comme suit :

2015	128 \$
2016	126
2017	118
2018	114
2019	114
Par la suite	1 452
	<b>2 052 \$</b>

### 24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau ci-après présente les opérations entre apparentés et les soldes à la fin de l'exercice. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées au montant de la contrepartie déterminée et convenue par les parties liées. Les montants à recevoir des apparentés et à payer à ceux-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

	2014		2014	
	Opérations au cours de l'exercice		Solde à la fin de l'exercice	
	Ventes à des apparentés	Achats auprès d'apparentés	Montants à recevoir d'apparentés	Montants à payer à des apparentés
<b>Ville d'Ottawa et filiales</b>				
Vente d'électricité <sup>1</sup>	44 008 \$	- \$	- \$	- \$
Services liés à l'énergie offerts aux entreprises <sup>2</sup>	5 420	-	-	-
Autres services <sup>2</sup>	7 499	-	-	-
Carburant, permis et autres services <sup>3</sup>	-	918	-	-
Taxes foncières <sup>3</sup>	-	2 165	-	-
Redevances <sup>3</sup>	-	192	-	-
Initiatives en conservation et en gestion de la demande <sup>3</sup>	-	283	-	-
Débiteurs	-	-	8 786	-
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	107
	<b>56 927 \$</b>	<b>3 558 \$</b>	<b>8 786 \$</b>	<b>107 \$</b>

## Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

### 24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

	2013		2013	
	Opérations au cours de l'exercice		Solde à la fin de l'exercice	
	Ventes à des apparentés	Achats auprès d'apparentés	Montants à recevoir d'apparentés	Montants à payer à des apparentés
Ville d'Ottawa et filiales				
Énergie électrique <sup>1</sup>	39 908 \$	- \$	- \$	- \$
Services liés à l'énergie offerts aux entreprises <sup>2</sup>	3 585	-	-	-
Autres services <sup>2</sup>	7 684	-	-	-
Carburant, permis et autres services <sup>3</sup>	-	1 183	-	-
Taxes foncières <sup>3</sup>	-	2 053	-	-
Redevances <sup>3</sup>	-	176	-	-
Initiatives en conservation et en gestion de la demande <sup>3</sup>	-	57	-	-
Débiteurs	-	-	7 906	-
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	268
<b>Total</b>	<b>51 177 \$</b>	<b>3 469 \$</b>	<b>7 906 \$</b>	<b>268 \$</b>

<sup>1</sup> Comprise dans les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique et de la distribution de l'énergie électrique et les actifs et passifs réglementaires.

<sup>2</sup> Compris dans les autres produits et dans les apports sous forme d'aide à la construction.

<sup>3</sup> Compris dans les frais de fonctionnement.

### 25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 2 février 2015, la Société a réalisé avec succès un placement en deux tranches de débetures non garanties de premier rang constitué de 200 000 \$ de débetures de série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025, et de 175 000 \$ de débetures de série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045. La Société a utilisé 200 000 \$ du montant total de 375 000 \$ pour rembourser les débetures de série 2005-1 arrivées à échéance le 9 février 2015.

Le 23 mars 2015, la Société, par l'entremise de sa filiale Énergie Ottawa, a conclu une convention d'achat d'actions et de parts en vue d'acquérir diverses entités dans le secteur de la production d'énergie. La convention renferme de nombreuses conditions de clôture qui peuvent avoir une incidence importante sur le prix d'achat total. Il est donc impossible pour le moment de déterminer la valeur de l'engagement d'achat. À l'heure actuelle, on prévoit que cette transaction sera conclue au deuxième trimestre de 2015.

### 26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice considéré.

## Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion, entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'élaborer le cadre de rémunération de la Société et de chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités (p. ex. transport et services publics) et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments\*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement. Elle est comparée avec celle qu'offrent des entreprises d'envergure et de nature similaires en Ontario et ailleurs au pays, l'objectif étant d'établir la rémunération en argent globale au 50<sup>e</sup> percentile sur le marché, c'est-à-dire la valeur médiane.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division, qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux, qui comprend une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance vie de base et facultative ainsi que l'assurance invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

\* Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal Employees Retirement System – OMERS). Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu des modifications récemment apportées au régime.

## SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

### Dirigeants de la Société

NOM ET TITRE DU POSTE <sup>1</sup>	ANNÉE	SALAIRE DE BASE (\$)²	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT (\$)³	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$)⁴
Bryce Conrad Président et chef de la direction	2014	363 468 \$	S.O.	13 458
	2013	354 579 \$	S.O.	35 240 \$
	2012	344 230 \$⁵	S.O.	15 734 \$
Geoff Simpson Dirigeant principal des finances	2014	174 968 \$	42 884 \$⁶	8 526 \$
	2013	63 301 \$⁵	S.O.	3 362 \$
Norm Fraser Dirigeant des opérations – Distribution et service à la clientèle	2014	219 174 \$	66 121 \$	8 731 \$
	2013	216 082 \$	73 900 \$	8 894 \$
	2012	215 919 \$	67 367 \$	8 714 \$
Gregory Clarke Directeur des opérations – Production d'électricité	2014	177 622 \$	53 586 \$	8 556 \$
	2013	175 116 \$	59 890 \$	8 687 \$
	2012	174 984 \$	52 535 \$	9 550 \$

<sup>1</sup> Le tableau présente la rémunération des membres de la haute direction en poste le 31 décembre 2014.

<sup>2</sup> Les montants qui figurent dans cette colonne ont été arrondis au dollar le plus près.

<sup>3</sup> Les montants qui figurent dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année considérée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente.

<sup>4</sup> Les montants qui figurent dans cette colonne incluent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance vie de base.

<sup>5</sup> M. Simpson est titulaire du poste depuis le 6 août 2013. S'il l'avait occupé l'année entière, son salaire de base aurait été de 172 500 \$.

<sup>6</sup> Comme M. Simpson est titulaire du poste depuis le 6 août 2013, la rémunération conditionnelle au rendement pour 2013, versée en 2014, a été établie en fonction à la fois du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société et de celui de dirigeant principal des finances.

## Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. est une société fermée à but lucratif, qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* [de l'Ontario]. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par ses obligations juridiques, mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

### Structure de gouvernance

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

## Processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

**Gestion du risque** : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

**Vérification interne** : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficacité et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'une vérification chaque année en fonction d'un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

**Planification de la continuité des activités** : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

## Nomination des membres des conseils d'administration

La structure de gouvernance de la Société [Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.] et de ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] comprend deux conseils d'administration – le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

## Comités

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

### SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

**Comité d'examen des investissements** : Le Comité d'examen des investissements, créé en avril 2010 par le conseil d'administration, aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

**Comité de la gouvernance et des ressources de gestion** : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite.

**Comité de nomination** : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le Conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

**Comité de surveillance des initiatives stratégiques** : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques, mis sur pied par le conseil d'administration en novembre 2013, l'aide en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

**Comité de vérification** : Le Comité de vérification examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

## Participation aux réunions des conseils d'administration et des comités

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

### SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell (président du conseil d'administration)	6/6	15/15
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	6/6	S.O.
Dale Craig	6/6	8/8
Manon Harvey*	3/3	6/6
Peter Hume	5/6	1/1
Douglas McLarty	6/6	9/9
Maria McRae	6/6	1/1
Lori O'Neill**	3/3	4/4
Ford Ralph*	3/3	8/8
Jim Watson	1/6	4/6
Ken Wigglesworth	6/6	10/10
Carole Workman***	1/2	1/1

### HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell (président du conseil d'administration)	5/5	S.O.
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	5/5	S.O.
Manon Harvey	2/2	S.O.
Kalai Kalaichelvan	5/5	5/5
Bob Monette	4/5	S.O.
Phil Murray	5/5	4/4
Zaina Sovani	5/5	4/5

\* Membres dont le mandat s'est terminé le 30 juin 2014.

\*\* Membres dont le mandat a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

\*\*\* Carole Workman a démissionné du conseil d'administration en mai 2014.

## Membres des conseils d'administration

### Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.\*



Jim Durrell  
C.M. (président)



Bryce Conrad



Dale Craig



Manon Harvey



Peter Hume  
conseiller municipal



Douglas McLarty



Maria McRae  
conseillère municipale



Lori O'Neill



Ford Ralph



Le maire Jim Watson



Ken Wigglesworth



Carole Workman

### Hydro Ottawa limitée\*



Jim Durrell  
(président), C.M.



Bryce Conrad



Manon Harvey



Kalai Kalaichelvan



Bob Monette  
conseiller municipal



Phil Murray



Zaina Sovani

Remarque : Manon Harvey a été nommée en novembre 2004 au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle avait auparavant siégé au conseil consultatif de l'entreprise. Elle a aussi siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée ainsi qu'au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et présidé le Comité de vérification jusqu'à son départ en juin 2014. Ford Ralph, qui a été nommé au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. en juillet 2006, a également siégé au Comité de vérification et au Comité d'examen des investissements jusqu'à son départ en juin 2014. Nommée en 2000 au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., Carole Workman y a siégé jusqu'en 2006. Elle a été nommée de nouveau au conseil d'administration de la Société en 2012 et y a siégé ainsi qu'au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion jusqu'à son départ en avril 2014.

Le mandat des conseillers municipaux qui siégeaient aux conseils d'administration a pris fin le 30 novembre 2014. Peter Hume a siégé au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. de novembre 2004 à novembre 2014, tandis que Maria McRae et le maire Jim Watson y ont siégé de décembre 2010 à novembre 2014. Enfin, Bob Monette a siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée de décembre 2010 à novembre 2014.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à ces personnes pour le dévouement dont elles ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Lori O'Neill siège au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. depuis le 1er juillet 2014.

# Définitions

## Industrie de l'électricité

**CEO** La Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel.

**Compteurs intelligents** Les compteurs intelligents recueillent et stockent les données sur la quantité d'électricité consommée et les périodes où les clients l'utilisent aux fins de la facturation en fonction de la période de consommation.

**OEO** L'Office de l'électricité de l'Ontario doit s'assurer que la province dispose d'un approvisionnement en électricité adéquat à long terme. Il crée et met en œuvre des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, veille à la pertinence des investissements dans la nouvelle infrastructure d'approvisionnement, planifie le réseau d'électricité à long terme et facilite le déploiement d'un réseau plus durable et concurrentiel. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Office de l'électricité de l'Ontario [OEO] a fusionné avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] pour créer une nouvelle organisation dont le mandat englobe celui des deux organismes dont elle est issue.

**SGSDC** Le système de gestion et de stockage des données des compteurs prend en charge les données sur la consommation provenant des compteurs intelligents, ce qui permet d'établir la facturation en fonction de la période de consommation dans le cadre de l'initiative ontarienne des compteurs intelligents.

**SIERE** La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité est chargée de l'exploitation courante du réseau ontarien. Elle gère le marché de gros de l'électricité en établissant les prévisions de la demande et en assurant un approvisionnement adéquat pour y répondre.

**Tarification en fonction de la période de consommation** En vertu de la tarification en fonction de la période de consommation, le tarif est plus élevé pendant les périodes de pointe que le reste du temps.

## Systemes et processus internes

**SCADA** Le système de contrôle et d'acquisition des données regroupe un ensemble de systèmes de mesure et de contrôle à grande échelle permettant de surveiller la production d'électricité et les processus de distribution.

**SGP** Le Système de gestion des pannes, lorsqu'il est intégré au SIG (voir ci-après), permet d'obtenir une carte informatisée du réseau de distribution d'électricité pour faciliter la planification et les interventions en cas de panne.

**SIG** Le système d'information géographique saisit, stocke, analyse et affiche l'information à référence géographique.

## Rapports financiers

**CNC** Le Conseil des normes comptables du Canada est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'élaborer et d'établir des normes et des guides d'application régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière au pays.

**CPA Canada** Comptables professionnels agréés Canada (CPA Canada) est l'organisation qui représente la profession de comptable agréé à l'échelle nationale. Elle appuie l'établissement des normes de comptabilité, de vérification et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. En outre, CPA Canada publie des recommandations sur le contrôle et la gouvernance.

**IFRS** Les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) regroupent les normes et les interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, Hydro Ottawa sera tenue de présenter l'information financière conformément aux IFRS au lieu des PCGR du Canada prébasculément (voir ci-après).

**PCGR du Canada prébasculément** Les Principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculément regroupent les principes, les normes et les procédures comptables que les entreprises doivent respecter dans la préparation de leurs états financiers jusqu'à l'introduction des IFRS.

## Bénéfice

Le bénéfice d'une entreprise peut être mesuré de différentes façons. La valeur utilisée le plus souvent est celle du bénéfice net, mais d'autres mesures, par exemple le BAIIA, peuvent être utiles pour évaluer la capacité d'une entreprise à emprunter et à prendre de l'expansion.

**BAIIA** Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements est une mesure de la santé financière d'une entreprise qui aide à montrer les fonds qu'elle génère pour s'acquitter de ses obligations (par exemple les intérêts sur les emprunts et les impôts) et financer sa croissance (grâce à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels).

**Bénéfice net** Le bénéfice net représente le résultat net (ou profit) de l'entreprise. Il s'agit de l'excédent du total des produits et des gains d'une période sur le total des charges et des pertes pour la période visée.

## Provenance et utilisation de l'encaisse

**Financement** Les activités de financement entraînent des changements dans la valeur et la composition des capitaux propres et des emprunts de la Société. L'émission d'obligations à long terme représente une importante source de fonds découlant des activités de financement.

**Fonctionnement** Les activités de fonctionnement donnent principalement la mesure de la capacité d'Hydro Ottawa à générer des rentrées de fonds grâce à ses activités de base plutôt que de sa capacité à mobiliser des capitaux ou à acquérir des actifs.

**Investissement (immobilisations)** Les activités d'investissement d'Hydro Ottawa se rapportent à l'acquisition ou à la vente d'immobilisations (actifs qui figurent au bilan et dont la vie utile est supérieure à une année). Il peut s'agir d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels.

# Suivez-nous @hydroottawa\*



**Pineview, Ottawa** (@PineviewOttawa) Follow

Fearless hydro workers hanging live wires onto their new poles, all week on Innes. #amazing @hydroottawa

**Carlin Pugh** (@Carlin\_Pugh · Oct 28) Follow

1/2 - Just had a great experience with @hydroottawa! The agent who helped me was friendly, knowledgeable, and managed my issue right away

**Canadian Tire Centre** (@CdnTireCtr) Follow

Together with the Province of Ontario and @hydroottawa we are putting conservation first and having a little fun while we're at it!

**Deb Beauregard** (@DebBeauregard) Follow

@hydroottawa Thanks for quick response to power outage Moodie/Robertson area in middle of night. Much appreciated!

**Gord McFee** (@gordmcflee) Follow

Kudos to @hydroottawa for getting our power working after the huge disruption. I for one appreciate your Herculean efforts.

**Shepherds Good Hope** (@shepssGoodHope) Following

Did you know that because of @UnitedWayOttawa and @hydroottawa we save 66% of electricity costs to run our shelter programs?!

**Hansen Lawn & Garden** (@HansenOttawa) Follow

@hydroottawa as always makes quick work of horrible situations. #withthanks

**Emma Loop** (@LoopEmma) Follow

So @hydroottawa has cool people running its Twitter account.

**Jim Watson** (@JimWatsonOttawa) Following

Great to join @hydroottawa's Bryce Conrad and @ChiefBordeleau at Brewer Park for Christy Lake hockey game

**Julie** (@ClwyJulie) Follow

@hydroottawa always has the kindest men working outside! ( I'm sure women too).



**Richard McMullen** (@Richard\_FC) Follow

@Hydroottawa in the backyard wrapping up new pole replacement. Very impressive teamwork! They even tidy up.

**Operation Come Home** (@ochottawa) Following

@hydroottawa We are honored to be supported by an awesome corporation like you!!! Thank you for all that you do for homeless youth.



Société de portefeuille  
Hydro Ottawa inc.

3025, chemin Albion Nord  
Case postale 8700  
Ottawa (Ontario) K1G 3S4  
Tél. : (613) 738-5499  
Télec. : (613) 738-6402  
[www.hydroottawa.com](http://www.hydroottawa.com)



30 % déchets de post-consommation